

# LA DEPENDANCE ECONOMIQUE DE LA FRANCE

---

MSIE 34



# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b> .....  | <b>3</b>  |
| <b>I. LE PRINCIPE ET QUALIFICATION DE LA DEPENDANCE ECONOMIQUE</b> .....   | <b>4</b>  |
| A. DEFINITION DE LA DEPENDANCE.....  | 4         |
| 1) <i>Dépendance économique de droit privé dans le cadre des relations inter-entreprises</i> .....                               | 4         |
| 2) <i>Dépendance économique dans le cadre des relations internationales</i> .....  | 5         |
| B. MODELISATION ET CRITERES DE RISQUE .....  | 7         |
| 1) <i>Du droit de l'entreprise à l'État</i> .....  | 8         |
| 2) <i>Les critères du risque</i> .....   | 10        |
| C. ÉVALUATION DE LA CRITICITE.....   | 11        |
| D. LE MANAGEMENT DU RISQUE, VERS UNE NOUVELLE GESTION.....   | 12        |
| <b>II. L'INDUSTRIE DE LA DEFENSE</b> .....   | <b>13</b> |
| A. LA FRANCE, ACTEUR MONDIAL ET STRATEGIQUE.....   | 13        |
| 1) <i>Le marché mondial de l'armement</i> .....  | 13        |
| 2) <i>La place de l'industrie de la défense en France</i> .....  | 13        |
| 3) <i>Les conséquences de la crise sanitaire</i> .....   | 14        |
| B. PRESERVER UN ECOSYSTEME D'EXCELLENCE .....  | 15        |
| 1) <i>Une structure d'appui à renforcer</i> .....  | 15        |
| 2) <i>Les exportations, un levier de souveraineté</i> .....  | 15        |
| 3) <i>La dépendance de l'innovation au financement</i> .....   | 16        |
| 4) <i>Plus qu'une industrie de défense, un écosystème</i> .....  | 17        |
| 5) <i>Une nécessaire prise de conscience nationale</i> .....   | 17        |
| 6) <i>Une coopération européenne utile mais risquée</i> .....  | 18        |
| 7) <i>L'extraterritorialité des normes</i> .....   | 19        |
| C. VERS UNE STRATEGIE INDUSTRIELLE ITAR-FREE .....   | 19        |
| <b>III. LES RESEAUX DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION, LE NUMERIQUE</b> .....  | <b>21</b> |
| A. ÉTATS-UNIS ET CHINE MAITRES INCONTESTES, LA FRANCE AU CŒUR D'UNE GUERRE D'INFORMATION.....                                    | 21        |
| 1) <i>Le concept de souveraineté numérique</i> .....   | 21        |
| 2) <i>La France et la numérisation</i> .....   | 21        |
| 3) <i>L'impact de la crise sanitaire</i> .....   | 22        |
| B. LA FRANCE, UN DEFI DE SOUVERAINETE STRATEGIQUE .....  | 22        |
| 1) <i>Un dispositif d'appui structuré</i> .....  | 22        |
| 2) <i>La défense du territoire numérique</i> .....   | 23        |
| 3) <i>Innovation, compétition et espionnage</i> .....  | 24        |
| 4) <i>Une nécessaire prise de conscience collective</i> .....  | 25        |
| 5) <i>La protection des droits et libertés des administrés</i> .....   | 26        |
| 6) <i>Norme juridique et big-data</i> .....  | 26        |
| 7) <i>L'Europe, une solution</i> .....   | 27        |
| C. LA SOUVERAINETE NUMERIQUE, EST-CE POSSIBLE ? .....  | 27        |
| <b>IV. LE DROIT ET LA MONNAIE, LE ROLE DE L'EUROPE ET INTERDEPENDANCE</b> .....  | <b>29</b> |
| A. LE DROIT, UN JEU DE POUPEES RUSSES : FRANCE, EUROPE, INTERNATIONAL ET LE CAS A PART DE L'EXTRATERRITORIALITE AMERICAINE ..... | 29        |
| B. LA MONNAIE, A L'HEURE DE L'EURO .....   | 31        |
| <b>V. LA FILIERE AGROALIMENTAIRE</b> .....   | <b>33</b> |
| A. LES POINTS FORTS DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE : DES DECENNIES D'EMBELLIE .....  | 33        |
| B. LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN FRANCE : LES RISQUES.....   | 34        |
| 1) <i>Territoire et main d'œuvre</i> .....   | 35        |
| 2) <i>Équilibre financier précaire : importations et jeu de subventions</i> .....  | 35        |

|             |  |           |
|-------------|--|-----------|
| 3)          | <i>La question écologique et les nouvelles attentes sociétales.....</i>                | 36        |
| 4)          | <i>En résumé.....</i>  | 36        |
| C.          | L'AGRICULTURE FRANÇAISE DANS UN CONTEXTE GEOPOLITIQUE MONDIAL .....                    | 37        |
| D.          | DES CHOIX POUR UNE ECONOMIE AGRICOLE INDEPENDANTE OU AVEC UNE DEPENDANCE ASSUMEE ..... | 38        |
| 1)          | <i>Indépendante mais toujours à risque.....</i>  | 38        |
| 2)          | <i>Une dépendance à questionner.....</i>   | 39        |
| 3)          | <i>Pionnier, indépendant et pour l'avenir.....</i>                                     | 39        |
| 4)          | <i>Manager la dépendance .....</i>   | 40        |
| E.          | QUELLES OPPORTUNITES POUR LE SECTEUR AGRICOLE ? .....                                  | 41        |
| <b>VI.</b>  | <b>LA SANTE, DEPENDANCE SANITAIRE.....</b>   | <b>42</b> |
| A.          | ÉTAT DES LIEUX DU SYSTEME DE SOINS FRANÇAIS .....                                      | 42        |
| 1)          | <i>La France : un système de soins structurés, complexes et coûteux.....</i>           | 42        |
| 2)          | <i>Pour de bons indicateurs de santé.....</i>  | 47        |
| B.          | UNE DEPENDANCE ENGAGEE .....   | 47        |
| 1)          | <i>Recherche, Brevets et propriété intellectuelle, en cas de crise .....</i>           | 47        |
| 2)          | <i>Médicaments : matières premières, sites de production, flux et stocks.....</i>      | 48        |
| 3)          | <i>Produits non médicamenteux.....</i>   | 49        |
| 4)          | <i>Évaluation, bilan.....</i>  | 50        |
| C.          | VERS UNE INDEPENDANCE OU UNE SOUVERAINETE SANITAIRE .....                              | 51        |
| 1)          | <i>Notation de la souveraineté sanitaire.....</i>                                      | 51        |
| 2)          | <i>La diversification des approvisionnements.....</i>                                  | 51        |
| 3)          | <i>Une chaine de valeur résiliente.....</i>  | 51        |
| 4)          | <i>Évolution réglementaire.....</i>  | 52        |
| 5)          | <i>S'inspirer de la défense .....</i>  | 52        |
| <b>VII.</b> | <b>L'ENERGIE .....</b>   | <b>54</b> |
| A.          | LE SECTEUR ECONOMIQUE DE L'ENERGIE .....   | 54        |
| B.          | L'ELECTRICITE .....  | 55        |
| C.          | LE PETROLE .....   | 56        |
| D.          | LE GAZ .....   | 56        |
| E.          | UN BILAN ENERGETIQUE, VERS UN NOUVEL EQUILIBRE DE LA BALANCE COMMERCIALE.....          | 57        |
| 1)          | <i>Bilan énergétique et Bilan de la dépendance .....</i>                               | 57        |
| 2)          | <i>Recommandations.....</i>  | 59        |
|             | <b>CONCLUSION.....</b>   | <b>61</b> |
|             | <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>   | <b>62</b> |
|             | OUVRAGES .....   | 62        |
|             | RAPPORTS ET TRAVAUX DE RECHERCHE .....   | 62        |
|             | REPORTAGE .....  | 63        |

## Introduction

« [...] Cette crise nous enseigne que sur certains biens, certains produits, certains matériaux, le caractère stratégique impose d'avoir une souveraineté européenne. Produire plus sur le sol national pour réduire notre dépendance et donc nous équiper dans la durée. » - Emmanuel Macron, 31 mars 2020.

La Covid-19 nous a confronté à des réalités pourtant connues comme la dépendance à l'industrie chinoise, mais aussi la montée en puissance des géants américains du numérique.

Dans ce contexte, il nous a semblé pertinent de se pencher sur les notions de stratégie industrielle et d'autonomie stratégique. Pour cela, il a d'abord été nécessaire d'identifier les fragilités des secteurs industriels susceptibles de déstabiliser notre économie, et toute notre société.

Dans le cadre de notre travail, nous avons choisi de restreindre notre analyse à la santé, à l'alimentation, à l'énergie, au numérique, à l'industrie de défense, au droit et à la monnaie.

# I. Le principe et qualification de la dépendance économique

« Ce que l'on pouvait cacher ou minimiser autrefois ne peut plus l'être aujourd'hui »  
- Christian Harbulot, Entretien avec Christian Harbulot – Nous sommes en guerre économique, Revue Conflits, 12 septembre 2020.

## A. Définition de la dépendance

La dépendance économique est clairement définie dans le droit de la concurrence de droit privé. En revanche, la notion de la dépendance économique d'un Etat n'a pas de reconnaissance juridique internationale.

### 1) Dépendance économique de droit privé dans le cadre des relations inter-entreprises

#### i. Législation de la dépendance économique

La notion de dépendance économique en droit de la concurrence est décrite aux termes de l'article L 420-2 du code du commerce.

« Est prohibée, dans les conditions prévues à l'article L. 420-1, l'exploitation abusive par une entreprise ou un groupe d'entreprises d'une position dominante sur le marché intérieur ou une partie substantielle de celui-ci. Ces abus peuvent notamment consister en refus de vente, en ventes liées ou en conditions de vente discriminatoires ainsi que dans la rupture de relations commerciales établies, au seul motif que le partenaire refuse de se soumettre à des conditions commerciales injustifiées.

Est en outre prohibée, dès lors qu'elle est susceptible d'affecter le fonctionnement ou la structure de la concurrence, l'exploitation abusive par une entreprise ou un groupe d'entreprises de l'état de dépendance économique dans lequel se trouve à son égard une entreprise cliente ou fournisseur. Ces abus peuvent notamment consister en refus de vente, en ventes liées, en pratiques discriminatoires visées au I de l'article L. 442-6 ou en accords de gamme »

La situation de dépendance est qualifiée lorsqu'une entreprise ne dispose pas de solutions alternatives ou de substitutions à une ou plusieurs entreprises, dans des conditions comparables.

#### ii. Législation de l'abus de dépendance

Ce cadre commercial est très intéressant pour deux raisons. La première est que l'état de dépendance économique n'est pas interdit en soi mais uniquement l'exploitation abusive de cette dernière.

Le second élément à retenir dans ce texte de loi est que la dépendance est appréciée au regard du fait que l'acteur économique puisse avoir recours ou pas à des alternatives. L'entreprise se trouve-t-elle dans l'impossibilité de trouver des clients, débouchés, approvisionnements ... alternatives dans des conditions similaires ou comparables. S'il existe des solutions alternatives, la notion de dépendance tombe.

En conclusions, trois conditions sont nécessaires pour qualifier l'abus de dépendance économique d'une société :

- L'existence d'une situation de dépendance économique
- Une exploitation abusive de cette situation
- Une affectation, réelle ou potentielle, du fonctionnement ou de la structure de la concurrence sur le marché

iii. Cadre de réflexion de la notion dépendance économique aux structures publiques

Pour chacun de nos sujets, le cadre et les axes de recherche se feront autour de trois points :

- La qualification de la dépendance économique pour un état,
- L'exploitation et la notion d'abus, qui nécessitent donc une graduation et une qualification des niveau de dépendance (limitée, assumée ou subite)
- L'implication globale d'une telle situation pour l'économie françaises.

2) Dépendance économique dans le cadre des relations internationales

A l'échelle d'un Etat, la notion de dépendance économique, ici définie, tire ses sources de l'enseignement du professeur Jean-François Bianchi, à l'École de Guerre Économique.

La dépendance est un état de sujétion entre deux entités ayant un **objet** et des **conséquences relationnelles**. Cette notion de dépendance est conditionnée par un besoin essentiel en ressources ou en compétences. Elle peut être subie ou choisie, matérielle ou immatérielle.

Dans l'étude de la notion de dépendance de la France, nous avons sélectionné trois sujets régaliens : la défense, le droit, la monnaie ; et quatre sujets économiques d'importance : la filière agricole et agroalimentaire, la santé, l'énergie et les réseaux de communication et de renseignement.

## i. L'objet

L'objet est le déficit ou l'absence d'une ressource ou compétence, qui pousse une entité A à développer des relations avec une entité B, détentrice supposée de cet objet. La dépendance est alors conditionnée par un besoin essentiel, matériel (ressource) ou immatériel (compétence, lois, normes, logiciels), et ayant un caractère essentiel.

De manière globale, une dépendance devient stratégique lorsqu'elle affecte au premier chef la souveraineté de l'entité. C'est à dire la formalisation de la liberté de décision et d'action de l'organisation exprimée à deux niveaux :

- Interne, dans l'exclusivité de la compétence sur son domaine
- Externe, dans la question de sa liberté par rapport aux puissances environnantes,

Nous distinguons 5 familles de dépendances stratégiques : normative, financière, matières premières, ressources naturelles, technologique matérielle et technologique immatérielle

La notion de norme n'est pas neutre. Elle porte en elle-même un jugement, des valeurs, un parti pris. La norme influence les innovations, l'environnement de l'entreprise. Elle peut également conduire à des guerres de normes techniques ou encore sociétales.

Sur le plan financier, la monnaie, les dettes, fonds souverains vautour ou de pression sont des leviers économiques majeurs, que nous analyserons.

Les matières premières : énergies, ressources de minerais rares sont également sources de dépendance. S'aggrave à cela la biomasse formant, avec les matières premières, les ressources naturelles.

Enfin, la technologie est au XXIème siècle le dernier pilier de la dépendance. Elle peut être matérielle ou immatérielle. Nous retenons pour les sujets de technologies matérielles les drones, les nanotechnologies, les biotechnologies ou encore le domaine pharmaceutique qui a été longuement commenté ces derniers mois. Pour les technologies immatérielles, nous avons quatre pôles d'activités : les logiciels, les moteurs de recherche, le stockage et la sécurisation des données (cryptage, géographie et droit : comment ils sont cryptés ? où physiquement ? et quel est le droit qui s'applique ?) et finalement la transmission des données avec les notions de contrôle des réseaux.

L'ensemble de ces objets sera traité dans ce dossier, sous l'angle des 7 leviers économiques français.



## ii. Les conséquences relationnelles

Les conséquences relationnelles des situations d'interdépendance n'ont pas été théorisées dans les cadres de dysfonctions entre structures étatiques. En revanche, elles ont été théorisées par de nombreuses études de marketing et de sciences sociales, notamment de psychologie sociale. Nous tacherons d'éclaircir le sujet par des analogies choisies.

Dans le cadre de la dépendance économique, les conséquences relationnelles vont différer selon la criticité de la relation ou de sa nécessité. Un continuum de comportement entre l'offensive et la défensive peut être constaté, en fonction des acteurs et de la menace.

Le comportement défensif est caractérisé par la contre-attaque, la capacité à parer ou riposter, c'est-à-dire atteindre les vulnérabilités. C'est également esquiver, se dégager d'un conflit, ou encore rompre et donc se dérober. Finalement le comportement défensif peut-être la capacité à avoir une posture pour ne pas attaquer, donc menacer.

Quand un risque d'ordre critique est identifié, la partie visée développera une vision défensive. En psychologie le comportement défensif est le fait d'argumentations, de justifications ou encore d'explications qui conduit à penser que la personne en question souhaite toujours avoir raison. Ce comportement conduit généralement à une escalade de la violence. Dans l'univers militaire ou de l'économie de guerre cette notion se réfère à la protection de ses atouts, un maintien des positions.

Le second comportement dit « offensif » est caractérisé par le fait de trouver des failles chez l'adversaire, pour les attaquer. Il s'agit, en d'autres mots, de la capacité à surprendre.

Pour maintenir une survie d'un système ou d'une entité, et pour atteindre ses objectifs, l'acteur économique développera un champ d'action et une vision offensive, c'est-à-dire prêt au combat et à l'attaque. Cette posture peut faire appel à des effets stratégiques comme l'encercllement cognitif.

Ces deux comportements sont décrits dans le rapport Martre, intelligence économique et stratégie des entreprises.

## B. Modélisation et critères de risque

Deux modèles sont retenus pour formaliser le risque de dépendance économique. Le premier inspiré de la définition du code du commerce de la dépendance économique d'une entreprise, vu en première partie, le second issu de l'enseignement de l'École de Guerre Économique.

## 1) Du droit de l'entreprise à l'État

Dans le cadre du code du commerce et de la jurisprudence qui en y découle, la dépendance économique est qualifiée selon 5 critères cumulatifs. Chacun de ces critères micro-économique, à l'échelle d'une entreprise, peut avoir une translation dans l'univers macro-économique, à l'échelle des états.

Le premier élément est la quantification de cette dépendance. Pour qualifier une dépendance, la part du chiffre d'affaire de l'entreprise en position dominante dans cette dépendante est supérieure à 25/30%. A l'échelle d'une nation, c'est la part d'un pays dans le marché en question. Nous pouvons prendre l'exemple de la Russie et nos consommations de gaz. Si le gaz consommé en France vient à plus de 30% de Russie, le risque de dépendance économique est réel.

Le second critère est la notion de la marque ou de l'enseigne. A l'échelle d'un pays, le déséquilibre de notoriété ou de communication peut-il être mis en lien avec la notion d'influence diplomatique ? Nous pouvons donc classer les états en fonction de leurs influence diplomatique, économique et politique. De nombreux classements existent. Nous pouvons prendre en référence, par exemple, celui de US News, world report<sup>1</sup>. Toutefois il faut bien noter que chacun de ses rapports prennent des critères différents et non neutres en fonction des commanditaires. Mais, quels que soient les critères choisis, la liste des 6 premiers pays les plus influents est invariable.

| <b>Best Countries for Power</b> |                |
|---------------------------------|----------------|
| United States                   | Germany        |
| Russia                          | United Kingdom |
| China                           | France         |

*2020 Best countries power US News world report*

Le troisième point dans cette qualification de dépendance est l'importance de la part de marché du partenaire commercial. Le pays tiers est-il en position de force sur le terrain économique ? Est-il leader ? Si oui, cela accentue le risque de dépendance car les échanges économiques devront essentiellement passer par lui.

---

1 <https://www.usnews.com/news/best-countries/power-rankings>

Le quatrième critère est interdépendant du troisième. C'est l'existence ou non de solutions alternatives. Pour l'état, l'objet de la dépendance peut-il, en lui-même, être remplacé par un autre produit, une autre énergie par exemple.

Le cinquième point et dernier est relatif aux raisons et aux facteurs ayant contribué à cette situation de dépendance. Est-ce un jeu stratégique ou une obligation ? L'aspect historique, sur chacun, de nos sujets est très important. La situation actuelle d'un pays, face à un marché, est-elle la résultante d'un rapport de force, d'une stratégie d'un pays tiers souhaitant nous contraindre dans divers buts ? Ou est-ce lié à notre propre stratégie économique et politique ? Ou finalement est-ce le résultat d'une négligence chronique ?

A l'échelle d'un pays, nous pouvons définir la dépendance en deux étapes.

La première est la qualification de dépendance. On considère que l'acheteur doit se limiter à un contrat environnant les 25 à 30% du chiffre d'affaires du fournisseur, donc l'autre pays.

La seconde est la qualification d'abus de dépendance. Pour qu'il y ait abus de dépendance économique, trois conditions doivent être réunies :

- L'existence d'une situation de dépendance économique, notre premier point
- Une exploitation abusive de cette situation, rapport de force du fort au faible et l'inverse.
- Une affectation, réelle ou potentielle, du fonctionnement ou de la structure de la concurrence sur le marché.

Cette grille de lecture juridique nous permet de modéliser, à l'échelle d'un Etat, un critère de notation qualifiant la dépendance économique et sa criticité. Vous trouverez ci-après deux tableaux permettant de noter cette dépendance (schéma 1) puis en fonction de cette note définir le niveau de dépendance avec un code couleur, des critères et une criticité (schéma 2).

*Schéma 1*

|                                |  | CRITERES           |                                  |
|--------------------------------|--|--------------------|----------------------------------|
|                                |  | Quantitatif        | Qualitatifs                      |
| Qualification d'une dépendance | Part d'un/des État(s) tiers dans la balance commerciale du sujet en question | 0 ou 1             | Dépendance ou pas                |
|                                | L'importance stratégique du sujet  | 0, 1 ou 3          | Hierarchisation des sujets       |
|                                | Existence ou non de solutions alternatives                                   | 0 ou 1             | Liste des solutions alternatives |
|                                | Facteurs ayant conduits à la situation de dépendance (stratégie ou obligé)   | 0 ou 1             | Liste des facteurs               |
|                                |  | <b>Bilan sur 5</b> |                                  |

*Schéma 2*

| NIVEAU DE DEPENDANCE | CODE COULEUR                            | NOTE (/5) | CRITERES  | CRITICITE |
|----------------------|---|-----------|---|-----------|
|                      | Absence ou empêchement de la dépendance | 0         | Pas de liens de dépendance sur le sujet étudié    | Nulle     |
|                      | Dépendance limitée                      | 1 ou 2    | Liens, sans exploitations                         | Faible    |
|                      | Dépendance assumée/choisie              | 3         | Liens, exploitation choisie                       | Moyenne   |
|                      | Dépendance subie                        | 4 ou 5    | Abus = Liens, exploitation abusive et affectation | Forte     |

## 2) Les critères du risque

Le professeur Jean-François Bianchi, dans ses analyses économiques, prend une grille de lecture différente basée sur les critères de risques. Nous allons la développer ci-après et également dans nos analyses à venir.

Les critères du risque sont basés sur 5 points : l'asymétrie, la concentration, la criticité de la dépendance, l'essentialité, et la substituabilité.

L'asymétrie est définie selon le rapport de force de la relation. Les asymétries créent un dominant et un dominé. Elles sont faciles à identifier lorsque nous avons une relation entre deux entités uniquement, comme dans les rapports commerciaux. Plus l'asymétrie est forte, plus le rapport est déséquilibré.

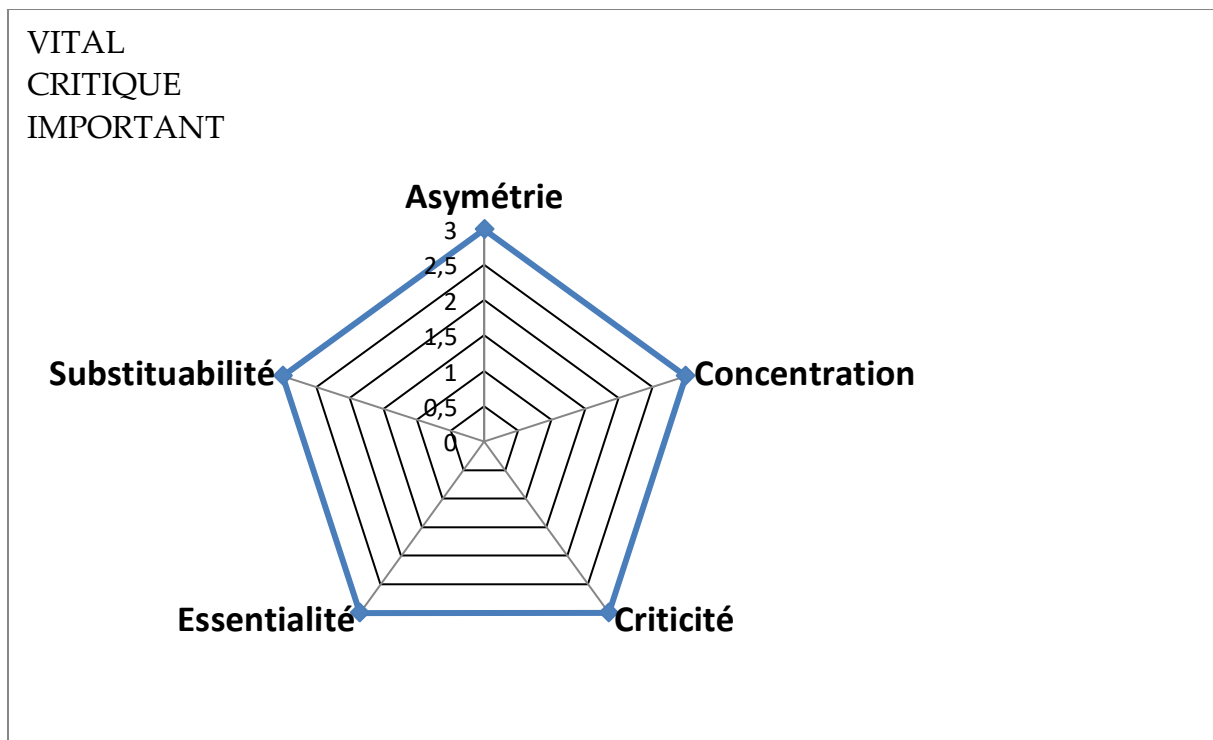
La concentration des échanges est relatif à la quantité des échanges. Plus la quantité des échanges est importante, plus la concentration est élevée, et plus le risque de dépendance est fort.

La dépendance en elle-même est un critère du risque, elle permet d'évaluer le besoin. Quels sont les risques encourus si le besoin n'est pas satisfait. Nous développerons plus loin la notion de criticité.

L'essentialité de la ressource en question, nous définirons une échelle pour évaluer l'importance de la relation à l'autre pour l'entité en question. Il s'agit de la part stratégique du besoin, voulu ou subi.

Finalement le dernier critère d'analyse est la substituabilité de la ressource. Nous évaluerons en dernier la difficulté à trouver, ou non, un autre partenaire, un autre produit ou un autre marché de substitution.

L'ensemble de ces critères peuvent être traduit sous une matrice de la dépendance, ci-après. Elle permettra de classer la dépendance en trois sujets : vital, critique ou importante.



*Matrice du risque de dépendance économique (JF Bianchi)*

### C. Évaluation de la criticité

Une fois le risque identifié, il est important de définir sa criticité.

**La criticité** est un indicateur d'évaluation du risque, reposant sur la détermination et la hiérarchisation des occurrences d'aléa et ses conséquences sur l'enjeu. Ce modèle d'évaluation des risques peut être synthétisé ainsi :

## Occurrence x conséquence = criticité

C'est le modèle conceptuel indispensable à l'évaluation du risque.

A l'issue de cette analyse des risques seront identifiées comme « risques stratégiques ». C'est-à-dire des risques menaçant l'intégrité des organisations, leurs capacités à concevoir, développer et conduire une stratégie de développement de puissance, à long terme et à court terme une stratégie pour sortir de cette dépendance. Dans cette situation de nombreux danger pèsent sur toute la chaîne de valeur qui permet la constitution de la puissance. De plus les risques internationaux présentent des spécificités politiques, sécuritaires, économiques, diplomatiques et informationnelles. Nous allons les analyser dans ce dossier.

### D. Le management du risque, vers une nouvelle gestion

Pour finir cette partie théorique et laisser place à l'analyse de la dépendance économique de la France, il est intéressant de faire un dernier parallèle.

Aujourd'hui, les entreprises ayant compris l'importance de la notion de risque et de dépendance économique, tant pour le cadre légal que pour la pérennité des structures économiques, ont mis en place des fonctions de management du risque. Ces structures deviennent des fonctions clés de l'organisation permettant de : définir le risque, développer des processus de gestion dont l'identification, l'analyse, l'évaluation et le traitement. Elles portent aussi une nouvelle activité, dite « l'intelligence du risque ». Quand est-il au niveau de la nation ? Ce modèle pourrait-il être translaté ?

## II. L'industrie de la défense

« Dans un monde de plus en plus incertain, avec des puissances qui se remilitarisent, est-ce qu'en tant que président de la République je peux dire à mes concitoyens que je veux mettre entre les mains des États-Unis notre souveraineté ? Non. » - M. Emmanuel Macron, président de la République, dans la revue "Le grand continent" le 12 novembre 2020.

### A. La France, acteur mondial et stratégique

#### 1) Le marché mondial de l'armement

Le marché de l'armement constitue un domaine très particulier du commerce international. Il a toujours été encadré de façon stricte par les États qui en font un véritable instrument au service de leur politique étrangère et de leur rayonnement.

Ce marché implique un grand nombre d'acteurs, publics et privés, caractérisés par une très forte diversité, tant au niveau de leur taille que de leur domaine de production ou la composition de leur capital. Son fonctionnement s'affranchi souvent des lois de la concurrence du fait de la spécificité des contrats d'armement et des impératifs liés à certains programmes majeurs.

La taille estimée du marché mondial de l'armement en 2019 est d'environ 420 milliards de dollars annuels, dont 50 à 70 milliards sous forme d'exportations. Dans le classement du Stockholm International Peace Research Institute des 100 premières sociétés du secteur, le top 5 est monopolisé par les États-Unis qui a lui seul génère 148 milliards de dollars, alors que la Russie avec 10 sociétés dans ce classement, réalise 36 milliards de dollars de ventes. L'importance des dépenses militaires américaines depuis la fin des années 1990 a assis encore plus solidement la domination sur la production mondiale des groupes de défense américains.

#### 2) La place de l'industrie de la défense en France

Préserver notre souveraineté et notre autonomie de décision : les fondations de la stratégie de défense de la France sont connues. Mais cela repose en particulier sur les capacités de nos armées et les équipements dont elles disposent, et donc sur l'industrie qui les produit.

Notre industrie de défense garantie à nos dirigeants que la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) française est capable, dans la durée, de mener à bien les programmes d'équipements dont la France a besoin. Ce domaine est particulier, car le marché des équipements de défense n'est pas un marché libre et l'intervention de l'État y est donc fondamentale.

Aujourd'hui, l'industrie française de l'armement, 4<sup>ème</sup> mondiale, est un secteur qui pèse dans l'économie nationale avec 23 milliards d'euros de chiffre d'affaires, environ 4 % de l'emploi industriel français, et des emplois de haute technicité, de haute valeur ajoutée et non dé-localisables. L'industrie française de défense s'appuie aujourd'hui sur 11 sociétés dont 4 européennes :

- ArianeGroup ;
- Arquus ;
- Dassault Aviation ;
- Naval Group ;
- Safran ;
- TechnicAtome ;
- Thales ;
- Airbus France, Allemagne, Espagne) ;
- KNDS (France, Allemagne) ;
- MBDA (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni) ;
- Thales Alenia Space (France, Italie).

*Illustration graph IE*

### 3) Les conséquences de la crise sanitaire

La crise sanitaire de la covid-19 a entraîné un choc économique sans précédent depuis le krach de 1929. Nous commençons à peine à entrevoir les conséquences sur notre pays. En matière de défense, cette crise débouche sur un paradoxe : notre BITD se retrouve en danger, alors même que, d'une part, ses perspectives devraient être assurées par l'exécution de la loi de programmation militaire pour 2019-2025 et que, d'autre part, l'état des menaces ne va qu'en s'aggravant.

Certaines entreprises de la BITD ont une activité uniquement tournée vers la défense alors que d'autres font reposer leurs activités sur un équilibre entre production civile et activités de défense. Cette orientation duale se retrouve dans nombre de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Tailles Intermédiaire (ETI). Ce caractère dual est généralement présenté comme un atout car il permet de lisser les fluctuations de l'un ou l'autre des segments. Néanmoins, dans les circonstances présentes, les activités de défense risquent de servir de variable d'ajustement financière au profit de la sauvegarde des activités civiles.

Dès maintenant, et plus encore dans les mois qui viennent, beaucoup d'entreprises de la BITD vont lutter pour leur survie, et en particulier les plus duales d'entre elles, car cette crise frappe d'abord les activités civiles. Même pour les entreprises les plus solides, la tentation de sacrifier les investissements pour préserver l'équilibre à court terme sera forte. La stabilité de la BITD est réellement en danger : elle a subi le premier choc, et l'a plutôt bien encaissé en apparence. Mais les vraies difficultés sont à venir.



## B. Préserver un écosystème d'excellence

### 1) Une structure d'appui à renforcer

Avant tout chose, il convient de mettre en avant les mécanismes existants dédiés à la préservation et à la promotion de l'industrie dans son ensemble et de l'industrie de la défense en particulier. Qu'ils s'agissent du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), du Ministère des Armées (MA) et des services de renseignement, tous contribuent déjà à la préservation de l'industrie de défense française.

Entre les mesures de soutien à l'emploi et les plans de relance ciblés par secteurs, le gouvernement multiplie les démarches pour soutenir l'activité et relancer la croissance. Jusqu'il y a peu, son action était trop souvent réduite à la simple gestion des urgences. La recreation récente du Haut-commissariat au plan, une institution disparue depuis 2006, est un marqueur fort, qui souligne la volonté du gouvernement de planifier l'économie et de la diriger vers des objectifs précis à long terme. Néanmoins, il faut rester prudent face à la marge de manœuvre qui sera octroyée à cette institution.

Le Service de l'Information Stratégique et de la Sécurité Économiques (SISSE) assure quant à lui le pilotage interministériel de la politique publique en matière de protection et de promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques. Ce service, rattaché à la Direction Générale des Entreprises du MEF, s'appuie sur un réseau de délégués régionaux à l'information stratégique et à la sécurité économique, chargés de coordonner la mise en œuvre de la politique de sécurité économique, sous l'autorité des préfets de région.

Enfin, subordonnée au MA, La Direction Général de l'Armement (DGA) est une force d'expertise, d'essais et d'ingénierie. Elle a pour missions d'équiper les armées de façon souveraine, de préparer le futur des systèmes de défense, de promouvoir la coopération européenne et de soutenir les exportations. Pour cela, en plus de ses capacités propres, elle s'appuie sur la BITD, un ensemble d'industries nationales de défense.

### 2) Les exportations, un levier de souveraineté

L'industrie de défense est un secteur fortement exportateur, qui contribue positivement à la balance commerciale de la France. L'industrie française est capable de concevoir et de produire la quasi-totalité des équipements nécessaires aux forces armées, avec un positionnement du meilleur niveau mondial. C'est une industrie avec une forte dimension régionale : dans certaines régions, le secteur de la défense

concentre plus de 7 % des emplois industriels et joue donc un rôle majeur dans l'économie locale.

L'importance d'une industrie d'armement nationale est généralement liée à la taille du budget de défense. Ainsi, les États-Unis, qui totalisent à eux seuls 40% des dépenses militaires mondiales, s'appuient sur un marché de défense intérieur gigantesque. Cette situation permet aux entreprises américaines d'accéder à des budgets importants de recherche et développement (R&D), ainsi que de produire en gros volumes et de réaliser des économies d'échelle.

Les exportations d'armements jouent aujourd'hui un rôle déterminant par le fait qu'elles sont nécessaires au financement des investissements qui permettront d'assurer à nos forces de conserver à long terme un avantage technologique, ou a minima, de ne pas avoir de handicap technologique.

Par le passé, la France a pu tirer avantage de sa relative indépendance dans le domaine militaire pour fournir les « pays non alignés » et plus particulièrement ses anciennes colonies sur le continent africain. Cependant, depuis la fin de la Guerre Froide, et avec l'émergence de nouveaux concurrents, la France ne peut plus se reposer exclusivement sur son poids diplomatique.

Aujourd'hui, notre marché national est bien trop faible et ne permet pas d'amortir les coûts de développement des matériels modernes. De plus, le marché européen n'offre pas non plus de débouchés suffisants, car beaucoup de nos partenaires européens achètent en priorité du matériel américain.

### 3) La dépendance de l'innovation au financement

Si un certain nombre d'entreprises se trouvent déjà dans une situation très difficile, le plus dur est encore à venir. À court terme, confrontée à un manque de trésorerie, les entreprises risquent de ralentir leurs investissements. Ce qui à moyen et long terme entrainera la mort de l'entreprise. Ce défaut de financement est bien souvent à l'origine des situations trop fréquentes dans lesquelles des pépites technologiques françaises basculent sous contrôle étranger.

Cette situation fragilise d'autant plus les entreprises de la défense que celles-ci sont le plus souvent inscrites dans des cycles de R&D à long terme et de production qui nécessitent des investissements importants dans la durée. Cette réalité est inévitable dans le secteur de la défense, pour une raison très simple : les matériels sont destinés à équiper des puissances qui sont confrontées à d'autres puissances, qui travaillent en permanence à se renforcer. Par conséquent, l'insuffisance ou l'arrêt des investissements conduit à un déclassement rapide.

Il existe néanmoins de nombreux dispositifs français de soutien à l'innovation. Mais ces mécanismes s'empilent, et ont trop rarement une dimension interministérielle qui augmenterait leur efficacité. Cette complexité dissuade souvent les TPE et PMI, identifiées comme des entreprises à protéger impérativement, ce qui ne permet pas de garantir l'autonomie stratégique en conservant sous pavillon français des start-up ou jeunes pousses qui peinent à trouver le capital indispensable à leur croissance.

Lorsque l'autofinancement et les dispositifs publics, précieux mais insuffisants, ne permettent pas de garantir le développement des entreprises, et donc la pérennité de leur activité et de leurs investissements, elles devraient pouvoir se tourner vers des investisseurs privés. Il apparaît malheureusement que la France se différencie de ses principaux concurrents dans ce domaine, par la difficulté des entreprises de défense à accéder à ces financements privés.

Dans ce contexte déjà peu favorable, les banques ne jouent pas leur rôle économique et social de financement de l'activité économique. Il convient d'insister sur le traitement particulièrement défavorable dont font l'objet les entreprises. En raison d'une interprétation des règles de conformité réglementaire, de nombreux acteurs français de la finance refusent de financer le développement des entreprises de la BITD, brisant le cycle de croissance de ces entreprises.

#### 4) Plus qu'une industrie de défense, un écosystème

Une des clefs de l'avenir de la BITD se situe dans la survie de son écosystème. Un grand nombre de PME ou d'ETI, inconnues du grand public, sont des fournisseurs cruciaux pour plusieurs des plus grands groupes de la BITD. Ces entreprises de petite ou moyenne taille ne retiennent pas l'attention du public, et le risque est donc réel qu'elles ne retiennent pas suffisamment l'attention des pouvoirs publics.

Pourtant, le ministère des Armées, les grandes entreprises et les associations de filière ont parfaitement conscience de ce sujet. Dans le contexte de la crise actuelle, elles ont cherché à élaborer une cartographie des fournisseurs critiques, en portant une attention spécifique à ceux qui étaient en difficulté. Il est essentiel que l'opinion publique perçoive que les contrats d'armement, au-delà des grands groupes qui en portent l'image, entretiennent tout l'écosystème de la chaîne d'approvisionnement.

Enfin, il s'agit d'une erreur de croire que ces grands groupes ont des fondations qui les mettent à l'abri d'une crise conjoncturelle, et qu'en tout état de cause l'État viendrait à leur secours si elles étaient acculées. Aujourd'hui plus qu'hier, la faillite n'est pas le seul risque qui guette les grands groupes : si les maillons de leurs chaînes d'approvisionnement disparaissent, ils peuvent se retrouver en grande difficulté.

#### 5) Une nécessaire prise de conscience nationale

Dans un contexte budgétaire qui n'est pas sans limites, un pays producteur d'armement ne peut favoriser ses secteurs de base tels que l'agriculture, la santé, ou l'éducation, qu'au détriment de sa politique de souveraineté qui, pour garantir la pérennité de l'outil industriel de défense, n'a pas d'autre solution politiquement acceptable que l'équipement de son propre marché intérieur.

Notre système électoral encourage souvent les hommes politiques à la facilité. Ainsi, les acquis sociaux, les retraites sont autant de sujets qui sont repris en boucle. Pour autant, si cela paraît juste, ces mesures doivent impérativement être accompagnées de création de richesse. L'industrie de défense, par ses spécificités, peut être une solution, mais elle ne trouve pas d'échos dans les discours politiques.

La communication autour des enjeux de l'industrie de défense au sein de nos institutions et mais aussi en direction de l'opinion publique n'a donc que peu de portée. La quasi-absence de structures influentes dédiés au lobbying pénalise le débat et la réflexion collective.

L'Éducation nationale doit également jouer un rôle. L'enseignement de l'IE doit être plus répandu et ne pas concerner uniquement les formations de deuxième ou troisième cycle universitaire : il faut développer un état d'esprit et promouvoir les méthodes de réflexion de l'IE. Des actions de sensibilisation peuvent être généralisées dès le lycée et dans toutes les écoles d'ingénieurs, de techniciens supérieurs, de commerce afin de créer une dynamique nationale.

#### 6) Une coopération européenne utile mais risquée

En Europe, la majorité des pays ne partagent pas nos préoccupations essentielles qui portent notamment sur la dissuasion ou la conduite des opérations extérieures. Au regard de ces divergences d'intérêts, la mise en commun des besoins et compétences est donc difficile, et pourtant inévitable au regard de la politique menée actuellement par la France.

Dans un climat de tension budgétaire croissant la plupart des pays européens avaient ralenti leurs dépenses d'armement depuis 2008. Cette situation a poussé l'industrie européenne de défense à engager de profondes mutations conduisant certaines d'entre-elles à former des groupes industriels de dimension européenne, sur lesquelles plusieurs pays appuient leur souveraineté nationale.

Cette transformation est aujourd'hui complétée par la volonté politique française de pérenniser et d'accentuer le rôle du Fond Européen de Défense. Approuvé par la Commission européenne, ces financements européens sont susceptibles d'offrir de

nouvelles opportunités de financements complémentaires au profit du développement des technologies et des équipements de défense.

Cette politique transfrontière peut apparaître comme un facteur de dynamisation des partenariats interindustriels au niveau européen. A terme, le but est d'élargir le marché offert à chaque constructeur, et donc permettre des économies d'échelle par effet de masse. Mais pour un pays comme la France, qui compte des positions historiquement fortes sur un grand nombre des filières technologiques stratégiques, il existe un risque important d'affaiblissement de notre BITD. Le développement de partenariats européens et l'hypothétique création d'une BITD européenne ne doivent pas remettre en cause notre souveraineté.

#### 7) L'extraterritorialité des normes

Les États-Unis, principaux concurrents de la filière française, ont mis en place un large corpus juridique à portée extraterritoriale pour poursuivre les entreprises qui ne respecteraient les règles mises en place dans le cadre de leur politique étrangère. Le texte principal, le Foreign Corruption Protection Act s'applique soit à des pays ou à des individus, soit à des types de matériel, sur la base de lois ad hoc ou de réglementations comme l'International Traffic in Arms Regulation et l'Export Administration Regulation (ITAR).

Ainsi, si un système d'armes contient au moins un composant américain sous le régime de la réglementation américaine ITAR, ces règles permettent aux États-Unis d'en interdire la vente à l'export. Or, beaucoup de sociétés françaises et européennes intègrent aujourd'hui des composants américains, notamment électroniques, dans de nombreux matériels et tout particulièrement dans les domaines aéronautique et spatial.

La France et l'Europe sont aujourd'hui à la merci des États-Unis et ne disposent pas des moyens pour être totalement indépendants des composants américains. Dans cette situation, le concept d'« ITAR free » apparaît comme une utopie à court terme. Il faut être pragmatique et comprendre que l'on ne dispose pas des capacités pour s'en émanciper totalement à court terme en raison des coûts d'innovation et d'industrialisation.

### C. Vers une stratégie industrielle ITAR-free

Afin de renforcer les structures déjà existantes, il apparaît nécessaire d'augmenter les effectifs du CISSE et de le subordonner au Premier Ministre pour renforcer son rôle interministériel. Cet accroissement des capacités du CISSE devra être accompagné d'un renforcement des moyens humains dédiés à l'intelligence économique dans les préfectures en appuis des PME et ETI.

Véritables leviers de souveraineté pour l'industrie de défense, les exportations devront s'appuyer sur la création par l'État de nouveaux partenariats stratégiques pour élargir les perspectives de commercialisation. Cette stratégie à l'export sera complétée à l'échelle nationale par la sécurisation des budgets de défense, nécessaire pour garantir aux forces armées un accès aux matériels les plus récents.

Dans le but de favoriser l'innovation, il semble essentiel de promouvoir la création de fonds publics dimensionnés pour soutenir de façon significative l'innovation des PME et ETI de défense. De plus, dans le but de compléter le dispositif public existant, cette mesure devra s'accompagner de la création de fonds privés d'investissements spécialisés dans l'innovation duale.

Plus que jamais, la sauvegarde de l'écosystème défense apparaît primordiale. La fourniture aux PME et TPI d'outils IE clefs en main, combinée à la création d'un cadre légal qui permettrait de systématiser le rachat par l'État des PME et ETI en difficulté, contribuerait à renforcer notre BITD et à empêcher la perte de savoir-faire essentiels.

Toutes ces mesures devront être accompagnées d'un travail de sensibilisation à l'intelligence économique. Cet exercice devra viser les échelons politiques par la mise en place de structures françaises et européennes de lobbying basées sur le modèle anglo-saxon, et cibler le monde professionnel par la création de formations en intelligence économique dédiées aux marchés défense.

Afin de bénéficier des financements et des marchés européens tout en préservant nos intérêts, il sera nécessaire de développer des réseaux et des outils consacrés à la remontée d'informations sur les concurrences déloyales des PME et ETI européennes, concurrentes de la filière française.

Enfin, afin de contrer l'extraterritorialité des normes américaines et plus particulièrement la norme ITAR, la France devra mettre en place une stratégie industrielle en deux volets. Le premier, visera à développer des programmes en limitant l'utilisation des composants ITAR à court terme. Le second devra quant à lui nous permettre de nous affranchir totalement des composants ITAR à long terme.

### III. Les réseaux de communication et d'information, le numérique

« Tous les GAFAM sont nés petits. Pourquoi nous les européens ne pourrions pas faire la même chose ? » - Michel Paulin, CEO OVH, salon VivaTech 2019

#### A. États-Unis et Chine maîtres incontestés, la France au cœur d'une guerre d'information.

##### 1) Le concept de souveraineté numérique

La souveraineté numérique peut se définir comme la capacité à disposer du contrôle et de la maîtrise des technologies critiques et des données permettant à un État de pouvoir agir indépendamment dans le monde numérique. Cette maîtrise amène de profonds changements économiques et a favorisé l'émergence d'acteurs économiques à même de rivaliser avec les États.

En 2018, près de la moitié des sociétés qui composaient le classement Forbes des 100 meilleures entreprises du numérique cotées en bourse sont américaines, dont 19 figurent parmi les 25 plus grandes. Les sociétés de logiciels et de services informatiques représentent 35 % de la liste. Viennent ensuite les sociétés de matériel et d'équipement technologiques, suivies par les fabricants de semi-conducteurs.

##### 2) La France et la numérisation

Le secteur du numérique représente aujourd'hui 6% du PIB français soit quelques 150 milliards d'euros. Dans le classement des 100 meilleures entreprises mondiales du numérique cotées en bourse, la France n'est pas aussi bien représentée que dans le secteur de l'industrie de la défense. Dassault Systems, 30ème de ce classement international et premier français, arrive après de nombreuses entreprises américaines mais aussi chinoises.

En l'espace de quelques années, l'expression « souveraineté numérique » utilisée à l'origine pour évoquer le risque de vassalisation technologique de la France par des sociétés américaines ou chinoises, est devenue un sujet politique central dans notre société. Pour autant, la menace qui pesait effectivement sur la France n'avait jamais été clairement déterminée.

Dans ce contexte, dès 2015, l'État français appelait déjà les grandes entreprises à une révolution culturelle pour accélérer la transformation numérique en soulignant son

caractère transverse dans l'industrie. A cette période, 16 des 47 technologies clés identifiées pour préserver la souveraineté française relevaient déjà du numérique, comme le big data, l'internet des objets, les systèmes embarqués, l'intelligence artificielle, la robotique, les réseaux mobiles ou encore les supercalculateurs.

### 3) L'impact de la crise sanitaire

La Covid-19 a fait ressurgir une vérité jusque-là sous-estimée par l'opinion publique. La position de Google dans les cloud, de Microsoft dans la bureautique et d'Oracle dans l'hébergement de données d'entreprises a rappelé que le monde des technologies de l'information est depuis longtemps dominé par les américains.

A la faveur de cette crise, les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) ont donc « infiltré » plus encore les entreprises, les domiciles et même certaines administrations françaises. Télétravail, e-commerce, médias ; jamais les services numériques étrangers, et notamment américains, n'auront été autant sollicités que pendant le confinement en France. Concomitamment, des cyber-attaques se sont multipliées à l'encontre notamment des entreprises, dans un but d'espionnage économique.

La crise a aussi mis en exergue le déploiement de stratégies d'influence agressives de la part de puissances étrangères comme la Chine et la Russie. Ces acteurs n'ont pas hésité à utiliser des informations inexacts afin de valoriser leur modèles politique et social afin de fragiliser le nôtre. Il est évident qu'une guerre de la communication a été enclenchée.

Cette situation a dévoilé aux yeux de tous, l'urgence qu'il y avait à rétablir la souveraineté numérique française. Elle a été un véritable révélateur d'une guerre technologique menée notamment par les géants américains et chinois. Aujourd'hui, si l'ère numérique est à la fois une chance et une nécessité pour le monde entier, elle constitue pour la France un défi de souveraineté stratégique, économique et de liberté.

## B. La France, un défi de souveraineté stratégique

### 1) Un dispositif d'appui structuré

Avant tout chose, il convient de mettre en avant les mécanismes existants dédiés à la préservation et à la promotion de l'industrie dans son ensemble, et du numérique en particulier. Qu'ils s'agissent du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ou du secrétariat d'État chargé du Numérique et des services de renseignement, tous deux contribuent déjà au développement de la souveraineté numérique française.



Entre des mesures de soutien à l'emploi, des plans de relance ciblés par secteurs, le gouvernement multiplie les actions pour soutenir l'activité et relancer la croissance. Jusqu'il y a peu, son action est trop souvent réduite à la simple gestion des crises et des urgences. La recréation du Haut-commissariat au plan, une institution disparue depuis 2006, est un marqueur fort, qui souligne la volonté du gouvernement de planifier l'économie et de la diriger vers des objectifs précis. Néanmoins, il faut rester prudent face à la marge de manœuvre qui sera octroyée à cette institution.

Le Service de l'Information Stratégique et de la Sécurité Économiques (SISSE) assure le pilotage interministériel de la politique publique en matière de protection et de promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques. Ce service, rattaché à la Direction Générale des Entreprises du MEF, s'appuie sur un réseau de délégués régionaux à l'information stratégique et à la sécurité économiques, chargés de coordonner la mise en œuvre, sous l'autorité des préfets de région, de la politique de sécurité économique.

L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) est quant à elle un service à compétence nationale et rattaché au Secrétaire Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN), autorité chargée d'assister le Premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités en matière de défense et de sécurité nationale. En plus de sa mission de défense des systèmes d'information de l'État, elle est aussi chargée d'une mission de conseil et de soutien aux administrations et aux opérateurs d'importance vitale (OIV).

Alors que les usages numériques confortent la supériorité des solutions extra-européennes, le gouvernement a choisi de confier la gestion de sa souveraineté numérique à un Secrétaire d'État, subordonné au Premier Ministre. En sus de la transformation des usages il est également en charge des programmes de promotion des technologies d'avenir, de la transformation numérique des entreprises et des mutations numériques du travail.

## 2) La défense du territoire numérique

Le cyberspace est aujourd'hui le seul espace stratégique créé de la main de l'homme. Depuis l'avènement des réseaux informatiques, le cyberspace est désormais considéré comme un territoire conflictuel dans lequel exercer sa puissance, au même titre que les univers terrestre, maritime, aérien et spatial. Les États ne se contentent plus de développer leurs systèmes de défense contre les attaques informatiques, mais ils développent aussi leurs capacités offensives.

La particularité de ce champ de bataille immatériel réside dans le fait que les actions entreprises peuvent produire le même résultat qu'une arme traditionnelle mais sans les pertes humaines et matérielles qu'une attaque militaire conventionnelle est en

mesure de causer. Pour cette raison, de nombreux acteurs étatiques développent des outils informatiques afin d'en faire un usage offensif ou défensif dans le cyberspace.

Très tôt, les États-Unis ont intégré l'interception et l'utilisation des données au sein d'une stratégie globale. Les services de renseignements américains disposent aujourd'hui de nombreuses failles logicielles ou matérielles afin de pénétrer les réseaux, même les plus sécurisés. Le but poursuivi n'est pas uniquement de cibler des ennemis mais de mettre en place un système de surveillance et d'intrusion mondial.

Au modèle global américain s'oppose les modèles autoritaires chinois et russe qui fractionnent l'espace numérique pour en avoir un parfait contrôle sur leurs sols, utilisant les données personnelles de leurs citoyens pour asseoir la domination de l'État en limitant les ingérences extérieures. Leurs capacités d'attaques informationnelles à l'encontre des intérêts français sont avérées.

Aujourd'hui, le numérique fournit aux alliés, amis et ennemis de la France des opportunités pour toucher directement notre organisation, l'informatique se substituant aux armes classiques. Dans ce contexte, la France, pourtant très active pour défendre les intérêts nationaux dans ce domaine, n'est pas épargnée par ces attaques qui ont révélé des lacunes technologiques et l'absence de réponses adaptées face à certaines menaces.

### 3) Innovation, compétition et espionnage

Les États-Unis ont favorisé très tôt le développement d'un écosystème numérique privé puissant mais contraint par des lois de collaborer avec l'État américain. Cette situation permet aujourd'hui à l'administration américaine de conduire une stratégie de conquête des marchés à l'export qui se traduit, à l'égard de la France en particulier, par une politique offensive en faveur de leurs intérêts économiques.

La Chine peut quant à elle s'appuyer sur les BATX (Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi), très présents en Asie. Ils semblent être les seuls en mesure de rivaliser avec les GAFAM à l'intérieur et dans une moindre mesure à l'extérieur des frontières chinoises. La mise en place de lois permet à la Chine d'interdire aux entreprises étrangères de transférer leurs données numériques vers leurs sièges nationaux et de garder les deux tiers de son trafic national numérique sur son sol.

Aujourd'hui, on peut observer de nombreux abus de position dominante de la part des géants américains et chinois du numérique. Cette situation leur permet d'amasser la trésorerie nécessaire aux nombreux rachats d'entreprises et de start-up ainsi qu'à un grand nombre de prises de participations, tuant dans l'œuf toute velléité de concurrence. Leurs importantes trésoreries leur permettent également d'engager de colossaux efforts de recherche et développement.

De plus, on constate que le numérique favorise les concentrations, qui elles-mêmes ouvrent la voie à des pratiques anti-concurrentielles, ce qui minore en partie le potentiel économique de la France en restreignant la concurrence et l'innovation. Aucune société européenne, et a fortiori française, n'est actuellement en mesure de modifier le rapport de force économique et industriel mis en place par les sociétés américaines et chinoises.

Malgré des atouts indéniables en matière de recherche, le très haut niveau de ses ingénieurs et la puissance de son marché intérieur, la France, reste en retrait dans la course aux technologies numériques. Cela la rend encore plus vulnérable à l'espionnage scientifique, économique et commercial. Dans cette situation de vulnérabilité, la protection des entreprises françaises et la confidentialité de leurs données apparaissent donc essentielles.

#### 4) Une nécessaire prise de conscience collective

Selon l'institut CSA, en septembre 2017, 85 % des Français se disaient préoccupés par la protection de leurs données personnelles. Cette apparente prise de conscience masque en réalité une incapacité à en mesurer les conséquences réelles. Les individus ne perçoivent pas vraiment le préjudice personnel induit par l'exploitation des informations qu'ils diffusent délibérément sur les réseaux.

Ce constat s'explique en premier lieu par la perception erronée des individus qui leur donne l'impression que l'impact de l'utilisation de leurs données par des tiers n'est pas aisément mesurable sur leur quotidien et ne semble pas avoir de répercussions. Dans un second temps, la résignation des internautes à la spoliation numérique s'explique aussi par leur acceptation de politiques de confidentialité des sites bien trop complexes pour être lues et acceptées en toute connaissance de cause.

Enfin, au-delà de ces deux obstacles, le véritable écueil réside aujourd'hui dans l'exploitation optimale par les géants du numérique des biais cognitifs humains. Leur utilisation systématique permet aujourd'hui aux GAFAM et BATX de donner aux internautes une fausse impression de libre arbitre et de manipuler leur choix dans cet environnement immatériel.

A défaut d'une prise de conscience individuelle, c'est à l'État de faire valoir les droits et libertés de ses administrés aujourd'hui bafoués par le pillage et le marchandage de leurs données privées. C'est aussi à l'État de se préoccuper de la construction et de la protection de leur identité numérique, mise à mal par l'ensemble des traces laissées volontairement ou non sur les réseaux et exploitées par les géants du numérique.

## 5) La protection des droits et libertés des administrés

La souveraineté numérique est aussi un moyen pour l'administration et les institutions de conserver la confiance des citoyens en l'État et de participer à leur protection ainsi qu'à celle de leur vie privée et de leurs données personnelles. En l'espace de quelques années, l'expression "souveraineté numérique", utilisée à l'origine pour définir le risque de soumission technologique de l'Europe par des sociétés américaines ou chinoises, est devenue un sujet politique majeur.

Aujourd'hui, les géants du numérique développent une multitude de services qui viennent concurrencer les missions régaliennes de l'État et font grandir la menace de voir la confiance des administrés se détourner de l'État. Ces initiatives vont du développement de systèmes de cartographie, qui marginalise le rôle des cadastres, à celles qui participent à la sécurité intérieure par la mise en place de systèmes d'alerte en cas d'évènement sécuritaires (attaques terroristes, tsunami, etc).

Entre les États et les réseaux sociaux, une course-poursuite s'est aussi engagée sur le thème de l'identification officielle, monopole historique des États aujourd'hui remis en cause par les géants du numérique. Ainsi, à l'instar de Facebook, les réseaux sociaux jouent le rôle de fournisseurs d'identité pour des utilisations non sensibles pour le moment. Ce constat fait peser le risque de voir de grands acteurs privés se substituer aux pouvoirs publics dans un domaine très sensible : l'identité.

## 6) Norme juridique et big-data

La dépendance de notre économie au secteur numérique et plus spécifiquement au big-data est avérée. L'utilisation des masses de données recueillies, compilées et traitées par des algorithmes, permet d'anticiper. Les résultats obtenus laissent entrevoir des perspectives infinies : ciblage publicitaire, adaptation des offres commerciales, comparaison des prix, gestion des stocks, etc. Tout cela quasiment en temps réel.

Ce marché de la donnée est dominé au niveau mondial par des multinationales américaines et chinoises : les GAFAM et les BATX. Ces sociétés sont les véritables chevaux de Troie d'États qui se livrent une guerre sans merci pour obtenir le monopole de ce marché. Ces États ont très vite compris que la gouvernance des données des entreprises, des citoyens et des administrations offre la garantie de contrôler l'État.

Afin d'assurer leur hégémonie numérique, les USA ont mis en place une loi fédérale américaine dénommée Cloud Act (Clarifying Lawful Overseas Use of Data Act). Ce texte renforce dans un premier temps les pouvoirs des agences de surveillance américaines, en facilitant leur accès aux données stockées dans des centres de données appartenant à des sociétés d'origine américaine, quel que soit leur localisation. Dans

un second temps, il permet d'empêcher la mise en place de lois sur la souveraineté des données par des pays tiers.

Dans ce contexte, le véritable pouvoir politique réside donc dans la maîtrise et la gouvernance des données. Le concept de souveraineté nationale doit être complété avec celui de souveraineté numérique qui peut être définie comme le fait pour un État de détenir la pleine gouvernance de ses données et de ne dépendre économiquement, technologiquement et juridiquement d'un autre État ou d'une entreprise pour la captation, la protection et l'exploitation des données produites sur son territoire.

#### 7) L'Europe, une solution

La souveraineté européenne apparaît nécessaire pour contrer l'actuel duopole États-Unis – Chine. Complètement assiégé par les GAFAM et par les BATX qui continuent de grandir de façon exponentielle, les pays européens ont conscience de leur retard sur ce sujet depuis plusieurs années. L'argent, les talents et les débouchés commerciaux ne manquent pas en Europe ; mais la volonté de s'unir derrière des projets collectifs pour peser sur la scène internationale du numérique, oui.

L'absence d'une vraie stratégie industrielle commune freine aujourd'hui les ambitions européennes. Les tentatives de développement de programmes communs susceptibles de rivaliser avec les outils américains ou même asiatiques peinent à aboutir en dépit de l'espoir qu'ils suscitent. Malgré un important marché local, la qualité des offres et le niveau de compétitivité des entreprises européennes ne leur permettent pas de s'imposer sur leur propre terrain.

En plus de la maîtrise technologique, la souveraineté numérique européenne doit reposer sur des normes juridiques efficaces. Sur ce terrain, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur en 2018, est un succès. Ce texte, qui vise globalement à protéger le consommateur européen, donne avant tout à l'Union des armes pour lutter efficacement contre les fraudes perpétrées par des entreprises multinationales et favorise la coopération entre les autorités nationales intra-européennes. Ce travail de création de normes, même s'il reste insuffisant, est un premier pas encourageant.

#### C. La souveraineté numérique, est-ce possible ?

Afin de renforcer les structures déjà existantes, il apparaît nécessaire dans un premier temps d'augmenter les effectifs du CISSE et de le subordonner au Premier Ministre pour renforcer son rôle interministériel. Cet accroissement des capacités du CISSE devra être accompagné d'un renforcement des moyens humains dédiés à l'intelligence économique dans les préfectures en appuis des start-up du numérique.

Afin de rationaliser l'effort industriel national, identifier les marchés vierges et en déduire les technologies nécessaires afin de les inclure dans une stratégie industrielle de développement. Afin de contrer l'extraterritorialité des normes américaines, cette stratégie industrielle devra se construire autour de programmes qui n'intégreront aucun élément américain soumis au Cloud Act.

Au regard de l'impact interministériel des enjeux du numérique, il semble pertinent d'envisager la création d'un ministère du numérique en lieu et place de l'actuel poste de Secrétaire d'État. Ce ministère pourra appuyer son action sur une stratégie industrielle de développement des technologies numériques déclinée des travaux du Haut-commissariat au plan.

Ces mesures devront être accompagnées d'un travail de sensibilisation à l'intelligence économique. Cet exercice devra viser les échelons politiques par la mise en place de structures françaises et européennes de lobbying basées sur le modèle anglo-saxon, et cibler le monde professionnel par la création de formations en intelligence économique dédiées aux enjeux du numérique.

Ce travail de sensibilisation doit aussi concerner les entreprises afin de leur faire prendre conscience que leurs concurrents ne sont plus forcément ceux traditionnellement connus dans leur secteur d'activité. Ce travail, déjà effectué par les SR, pourra être complété par les moyens humains dédiés à l'intelligence économique des préfectures.

Concernant le développement d'un tissu industriel novateur et résilient, il sera primordial de mettre en place des mécanismes de financements publics et privés au profit des start-up qui ont du mal à prospérer. L'effort principal devra porter sur les premières étapes de leur développement.

Afin de bénéficier des financements et des marchés européens tout en préservant nos intérêts, il sera nécessaire de développer des réseaux et des outils consacrés à la remontée d'informations sur les concurrences déloyales des PME et ETI européennes, concurrentes de la filière française. Ce soutien devra être coordonné avec l'action des services de renseignement nationaux.

## IV. Le droit et la monnaie, le rôle de l'Europe et interdépendance

« We are going to be a fully independent, sovereign country - a country that is no longer part of a political union with supranational institutions that can override national parliaments and courts ». – Theresa May, Mars 2016 devant le Tory

Pour cette partie nous avons regroupé deux éléments régaliens : la monnaie et le droit. En effet ces deux sujets ont été pour partie délégués à l'Europe. Nous traiterons donc distinctement ces deux sujets mais le cadre est à notre regard identique, la France, à un moment dans son histoire, a pris la décision de manière démocratique de déléguer en partie ou en totalité son souveraineté.

### A. Le droit, un jeu de poupées russes : France, Europe, International et le cas à part de l'extraterritorialité américaine

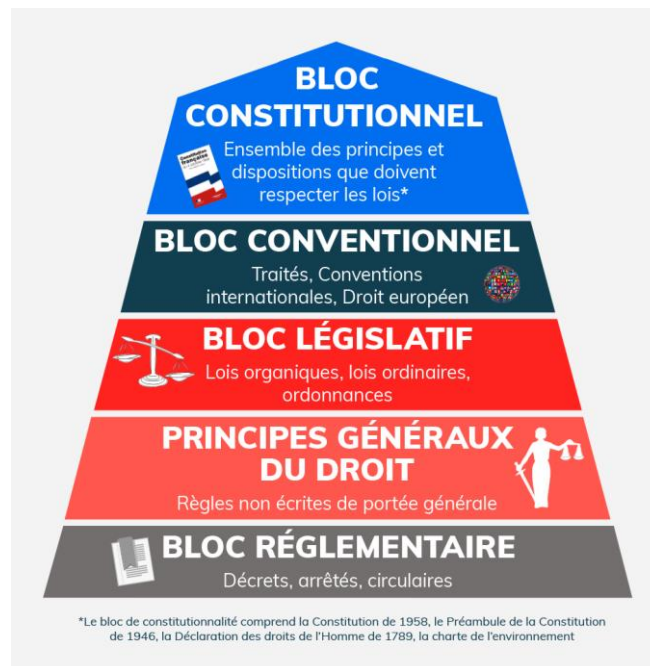
La notion de poupées russes en droit est appelée la hiérarchisation des normes. Il s'agit d'un classement de l'ensemble des normes créant notre système juridique. Cela permet de régler différents conflits de lois, et d'assurer la conformité des différents niveaux. La norme du niveau inférieur doit être conforme à celle du niveau supérieur. Cette hiérarchie du droit, des normes, a été pensée par Hand Kelson, dans son ouvrage *Théorie pure du droit*.

Le premier bloc de texte et en haut de la hiérarchie de la norme est la constitution Française de 1958 et ses textes associés (Le préambule de de la Constitution de 1946, La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, et La charte de l'environnement de 2012). Le conseil constitutionnel a pour but de contrôler la conformité des lois à la constitution.

Vient ensuite les conventions internationales. Ces conventions sont des accords passé entre les États ou organisations internationales qui produisent des normes, lois qui ont un caractère obligatoire pur ceux qui les ratifient. Nous avons ici le cas du droit Européen.

Puis vient après la loi interne, les principes généraux du droit, les règlements (décrets ou arrêts) et finalement les actes administratifs.

Cet ensemble peut être schématisé de la manière suivante :



**Hiérarchie des normes, Direction de l'information légale et administrative, 2019**

Ce schéma montre deux choses importantes liées à la notion de dépendance. La France par son bloc constitutionnel est maîtresse de la dépendance juridique qu'elle crée puisqu'elle la cadre dans sa constitution. Mais en même temps, le bloc conventionnel venant en rang deux surpasse le bloc législatif français. Nous parlons de la transposition du droit européen en droit Français. Régulièrement au sénat est dénoncé la sur-transposition de ce cadre législatif créant un frein à la compétitivité des entreprises. Les directives européennes fixent pour les États membres les résultats à atteindre mais leur laisse le choix de la forme et les moyens. La transposition est donc obligatoire et il existe autant de formes de transposition que d'États membres.

Pour revenir au sujet économique, l'union européenne a créé un véritable marché interne, les contraintes juridiques sont fortes en matière économique et peut avoir des conséquences en matières sociales par exemple. Pourtant la nécessité de contrôler certaines activités rattachées à la puissance publique ou de préserver l'ordre public, en cet état de crise sanitaire, peut conduire les états à recourir à des politiques de préférences nationales. Cette démarche est sous couvert de la Cour de justice de l'Union Européenne CJUE.

Pour la notion de droit, l'analyse de la dépendance est donc très complexe car cette dernière est assumée par la constitution Française, mais pour lequel la contrainte économique peut être forte et critiquée. Toutefois la France est elle-même responsable de son application dans son bloc législatif. Et il existe des recours afin de préserver l'ordre public et des activités stratégiques.



Enfin le droit européen étant universel pour ses membres, l'asymétrie au sein de l'Europe peut être difficilement opposable au droit, mais bien réel sur les mises en application car dépendante de chaque état.

La notion de droit et de territoire est également mise en relief à travers la notion de l'extraterritorialité du droit américain. L'État américain en exerçant son droit en dehors de son territoire impose ses lois et dépasse la limite dite « naturelle » de sa souveraineté. A ce sujet, nous avons vu une multiplication des pénalités financières infligé en particulier à pays membre de l'Europe et en particulier la France (cas BNP par exemple). De plus, ces démarches financières sont sous couvert de lutte contre le terrorisme, pouvant masquer les raisons purement financière et économiques de ces démarches juridiques. Un moyen de ne pas se trouver sous le droit américain est de ne plus faire de transactions financières en dollars. La monnaie en tant que tel devient donc le levier de dépendance et le droit le bouclier américain. Les dépendances sont donc liées.

## B. La monnaie, à l'heure de l'euro

Avec la création de l'Euro, les États de la zone Euro ont transféré la responsabilité de leurs politiques monétaires à la Banque centrale Européenne BCE. Depuis 1998 la BCE prend des décisions de façon indépendante par rapport aux gouvernements des Etats-membres. Pour la France ce passage à l'Euro a été intégré dans le référendum de Maastricht en 1992. Le transfert de souveraineté est donc assumé et dicté par le peuple.

Les politiques fiscales (impôts et dépenses publiques) ou encore les politiques économiques (emploi, pensions, marché des capitaux) sont toujours sous les compétences nationales, et encadré par des règles de coordination européennes. La dépendance est donc faible sur ce volet.

La banque centrale a pour rôle d'émettre l'euro, monnaie commune et unique. Elle définit les orientations de politique monétaire et de de change. Elle gère également les réserves et assure le bon fonctionnement et la stabilité des systèmes de paiement et des systèmes financiers.

Il est important de rappeler le contexte de la création de l'Europe à l'aube du XXIe siècle. L'Europe a souhaité, dans un but de cohésion et d'union, créer une monnaie unique : l'Euro. C'est un symbole d'unité et de puissance. Le sujet majeur de la création de cette monnaie est d'accroître le rôle de l'Europe sur l'échelle mondiale. L'Euro est vu comme une arme économique face aux États-Unis et son dollar.

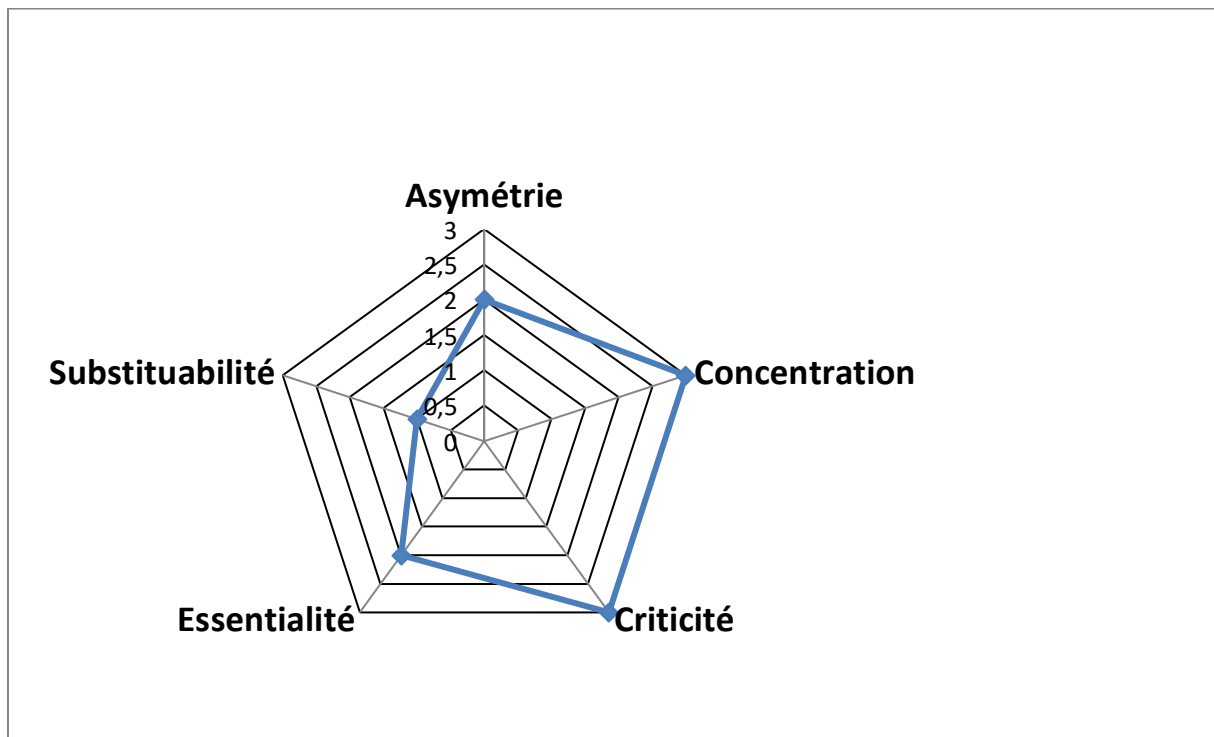
Pourtant dès sa création, le professeur Benjamin J. Cohen, dans ses publications a décrit 4 raisons pour lesquelles l'Euro ne remplacera pas le dollar sur le plan international. La première est liée au comportement monétaire et l'inertie lié au changement. Les transactions sont majoritairement effectuées en dollar dans le monde,

le changement créé un risque psychologique sur un sujet aussi sensible que l'argent et donc les acteurs économiques ne sont pas prêts à faire la bascule. La seconde raison est le coût des opérations en euros qui sont supérieurs aux coûts en dollars. Les deux autres raisons sont liées à la politique et à la structure de l'Union Économique et Monétaire (UEM) : sa gouvernance peu claire et peu agile, et sa politique de stabilité, qui est jugée anti-productive en matière de croissance.

Si nous jugeons donc la place du dollar hégémonique dans les transactions internationales, il existe bien une dépendance asymétrique, qui peut être critique quand elle implique l'extraterritorialité du droit et peut mettre à mal des fleurons économiques par ses sanctions. La monnaie reste un élément essentiel de nos économies. La montée en puissance des crypto-monnaies est à l'heure actuelle encore anecdotique et ne menace pas l'hégémonie du dollar.

Pourtant aujourd'hui nous avons bien une solution de substitution qui est l'Euro. Ce levier peut avoir un potentiel majeur et permettrait de rééquilibrer le rapport de force monétaire et donc juridique de la France et de l'Europe face aux États-Unis. De plus, plus de transactions seront effectuées en Euro plus la concentration diminuera et plus la criticité s'amenuisera. Par l'imposition de l'Euro en tant que monnaie d'échange internationale, l'ensemble des États membres reprendront une place d'acteur économique et développeront un levier économique majeur.

En conclusion nous modélisons pour cette partie la dépendance suivante.



*Schéma de la dépendance monétaire et juridique de la France*

## V. La filière agroalimentaire

« Mangez des pommes ! » - Jacques Chirac, campagne électorale de 1995

La France, avec une production estimée à 76 milliards d'euros en 2018, soit 6,7% du PIB, est la première puissance agricole européenne loin devant l'Allemagne (56 milliards) et l'Italie (51 milliards). Le secteur agricole est l'un des rares en France à dégager une balance commerciale excédentaire. Les principales cultures sont le blé, le maïs, le sucre et le lait. La France se hisse au premier rang européen de production de blé et au 2<sup>e</sup> rang mondial pour la betterave sucrière (après la Russie). La France est également au 5<sup>e</sup> rang mondial (exæquo avec le Brésil) pour les exportations de produits agroalimentaires. Les performances et chiffres de l'agriculture française ont tout pour faire des envieux chez ses voisins du vieux continent. Cependant, ils cachent bien des réalités plus surnoisées et qui menacent gravement l'avenir d'un secteur qui pourtant tient la vedette depuis des décennies.

La veille des premiers jours de l'acte 1 du confinement a révélé à quel point la France était dépendante de ses voisins (Espagne, Belgique, Pays-Bas...) notamment sur les segments des volailles, fruits et légumes.

Dans ce rapport, nous nous intéresserons au secteur agricole et aux menaces qui pèsent sur son avenir. Comment la France pourtant, connue pour être le grenier de l'Europe, est-elle devenue si dépendante de ses voisins ? Les normes européennes ont-elles une part de responsabilité dans la progressive déliquescence des filières agricoles ?

### A. Les points forts de l'agriculture française : des décennies d'embellie.

Le secteur agricole est l'un des rares en France à avoir une balance commerciale excédentaire. Cet excédent s'estimait à 6,1 milliards en 2016 plaçant l'agriculture au troisième rang national après la chimie et les matériels de transport. En plus d'une longue tradition agricole, le pays a surtout des atouts qui lui ont permis de mener la tête en Europe depuis des décennies.

En effet, la France, c'est 30 millions d'hectares de terres cultivables, soit 54% de la superficie du pays. Ce pourcentage grimpe à 75% dans des régions comme le Nord-Pas-de-Calais. L'hexagone est le pays avec la plus grande superficie cultivable, dans le vieux continent. Par ailleurs, le secteur bénéficie également d'une main d'œuvre de qualité et relativement abondante. Celle-ci était forte de 448.500 agriculteurs, en 2018, soit plus de 2% de la population active selon les chiffres publiés par la Mutualité sociale agricole (MSA).

C'est un secteur traditionnel et familial, qui bénéficie d'une main d'œuvre expérimentée (plus de la moitié des agriculteurs a plus de 50 ans). La transmission des exploitations est réalisée au sein du giron familial dans 75% des cas.

La France jouit aussi de l'avantage comparatif du nombre de ses exploitations agricoles. Selon les chiffres d'Agreste, ceux-ci s'estimaient à plus de 451.600 en 2017. La superficie moyenne de ces exploitations agricoles est de 61 hectares mais varie considérablement selon les cultures auxquelles elles sont affectées : 87 hectares pour la culture du blé, 17 hectares pour la viticulture.

Le secteur agricole a su s'adapter aux nouvelles technologies d'aide à la production et à l'optimisation du rendement. A ce jour, plus de 200.000 exploitations agricoles sont connectées (vs 195.000 en 2016) et bénéficient d'aides intelligentes : météorologiques, arrosage, épandage, hygrométrie, croissance des cultures, etc.

Pour maintenir son rang mondial, l'agriculture française bénéficie de subventions importantes nationales et européennes. En 2016, 89% des exploitants agricoles en bénéficiaient. Elles étaient en moyenne de 32.100 euros, toutes sources confondues. Dans ce cadre, les agriculteurs français reçoivent chaque année 9 milliards d'euros de fonds de la politique agricole commune (PAC).

C'est d'ailleurs le plus grand bénéficiaire de cette politique publique supra nationale qui vise à soutenir les revenus des agriculteurs. La France représente aujourd'hui 18% du produit agricole et agroalimentaire européen.

## B. Le secteur agroalimentaire en France : les risques

Bien que le troisième secteur excédentaire en France, en 2019, nous n'avons pu identifier un certain nombre de risques pour l'agriculture et l'agroalimentaire.

La France détient actuellement une part de marché de 5 % dans le commerce mondial, en tant que cinquième exportateur agroalimentaire mondial, après les États-Unis, les Pays-Bas, l'Allemagne, et la Chine ; exæquo avec le Brésil. Les trois-quarts en valeur des exportations françaises sont constitués de produits transformés, le reste étant constitué de produits agricoles non transformés. L'excédent commercial est principalement alimenté par les vins et spiritueux, les produits laitiers, les céréales et la viande (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, 2020). Depuis 2000, les importations ont quasi doublé (+87 %) tandis que les exportations ont augmenté de 55 % (Ouest-France, 2020). Avec plus de 448 500 salariés, le secteur agroalimentaire est également le premier employeur industriel français. Les exportations agricoles et agroalimentaires sont donc cruciales pour l'emploi et la croissance.

## 1) Territoire et main d'œuvre

Ces belles performances cachent une réalité très inquiétante quant à l'avenir du secteur agricole. En effet, ce sont les fondamentaux même de l'agriculture française qui se dégradent au fil des ans.

Par exemple, les surfaces agricoles s'amenuisent depuis des décennies et laissent place à l'urbanisation. La perte de surface agricole depuis 1961 est équivalente la superficie de la région Grand-Est. Il en est de même du nombre des exploitations agricoles qui est passé de 1,1 millions en 1988 à 451.600 en 2017. La main d'œuvre suit la même tendance, pourtant l'un des atouts du secteur. Le nombre d'agriculteurs est passé de 510.000 en 2010 à 448.500 en 2018. Il en va également des exploitants qui s'estimaient au nombre de 966.300 en 2010. Il n'en restait plus que 885.400 cinq ans plus tard. L'une des raisons qui justifieraient cette chute des effectifs est la revue à la hausse de la taille moyenne des exploitations mais aussi l'urbanisation à outrance. Pis, l'âge moyen de cette ressource humaine est aujourd'hui de 51 ans. Plus de 50% de cet effectif a aujourd'hui 50 ans et sera à la retraite dans dix ans. Et la relève se fait plutôt beaucoup désirer. Elle semble de moins en moins intéressée par les métiers du secteur.

## 2) Équilibre financier précaire : importations et jeu de subventions

Comme conséquences des problèmes humains, la production agricole est en forte baisse depuis plusieurs années. Cela oblige le pays à augmenter ses importations. Celles-ci se chiffraient à 38,4 milliards d'euros en 2018, soit une hausse de 24% en 7 ans. En réalité, les importations agricoles françaises sont passées du simple au double depuis 2000. Ceci explique que la France doit importer aujourd'hui 20% de ses besoins. Elle importe surtout des fruits et des légumes de ses voisins européens notamment l'Espagne. Mais le pays importe aussi beaucoup de volailles surtout de la Pologne, de la Belgique et des Pays-Bas. Aujourd'hui, un tiers des poulets consommés en France est importé. Ce chiffre n'était encore que de 13% en 2000. Cette explosion se justifie d'une part par les besoins importants de la chaîne industrielle mais aussi par ceux de la restauration collective. Par exemple, près de 90% des importations de poulet polonais servent à approvisionner les cantines. Les importations de porc ont connu une augmentation similaire. La France importe aujourd'hui 25% de sa consommation de porc, notamment d'Espagne. Si cette tendance des importations se poursuit, le secteur connaîtra malheureusement son premier déficit commercial en 2023.

Pour revenir à la production française, les fermes sont devenues fortement dépendantes des subventions fédérales qui représentent 90 % de leur revenu disponible.

En effet, la plupart des agriculteurs doivent leur résultat courant avant impôt (RCAI) positif aux subventions. Des études réalisées en 2016 révélaient qu'en réalité, 89% des

céréaliers auraient eu un RCAI négatif sans les subventions. De même, 60% des exploitations auraient eu un RCAI négatif la même année sans subventions. Ce pourcentage chutait à 25% avec la prise en compte des subventions.

De plus, ces aides, basées sur la superficie ou les unités de bétail, favorisent toujours les plus grandes fermes. Elles ont également accru les incitations à l'expansion des fermes et le nombre des fermes françaises continue de diminuer rapidement. Les excédents croissants ne peuvent plus être exportés avec des subventions. Depuis 2000, les restrictions aux exportations subventionnées ont été durcies par l'OMC et le soutien à l'agriculture a été abaissé. Le marché s'est également intensifié avec l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe de l'Est dont les prix agricoles sont inférieurs à ceux d'Europe occidentale.

### 3) La question écologique et les nouvelles attentes sociétales

Un autre risque identifié est l'intensification excessive de la production, augmentant les problèmes de diminution de la qualité nutritive des produits, de pollution, de recours systématique aux produits pudiquement appelés « phytosanitaires » et appelés pesticides dans le langage courant, et de recours à l'antibiothérapie prophylactique de masse des élevages intensifs. Les alentours des fermes-usines sont à ce jour sacrifiées sur l'autel de la productivité.

L'agriculture française doit également être plus attentive aux attentes de la société. Les consommateurs sont de plus en plus soucieux de la qualité des aliments et la société prend davantage conscience du rôle que joue l'agriculture dans la prise en charge du paysage et l'animation de certaines zones rurales à faible densité où elle est très souvent la seule pourvoyeuse d'emplois. Ainsi, la fonction agricole ne se réduit pas à la production d'aliments bon marché. Il fournit également d'autres services, mais ceux-ci ne peuvent pas être payés par le marché.

### 4) En résumé

Nous avons donc identifié quatre risques majeurs pour le secteur agricole français :

- 1- Humain, avec un manque de main d'œuvre.
- 2- Financier, le secteur primaire français vit sous perfusion de subventions nationales et européennes.
- 3- Écologique, l'intensification de la production a créé une industrie qui n'est plus vertueuse pour l'environnement.
- 4- Sociétale, de nouvelles demandes plus respectueuses de l'environnement, moins carnée, et « bio ».

Ces faiblesses internes du secteur rendent sensible le secteur agricole français aux influences extérieures, géopolitiques.

### C. L'agriculture française dans un contexte géopolitique mondial

Les interdépendances dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture se développent. La croissance démographique mondiale, la prospérité croissante et l'évolution des modes de consommation dans les économies émergentes ont accru la demande pour les matières premières et les produits transformés.

Le secteur agroalimentaire évolue dans un système de production et de consommation de plus en plus mondialisé. Malgré le fait que 90 % de tous les échanges de produits agricoles et alimentaires ne se font pas sur les marchés internationaux, le commerce international de ces produits augmente à la fois en volume et en nombre de pays concernés. La globalisation se caractérise à la fois par une intensification des échanges internationaux de toute nature et par une nouvelle géopolitique de ces échanges (Rastoin, 2012).

Cette mondialisation se traduit par une intensification des chaînes de valeur mondiale et une interdépendance accrue non seulement en termes économiques mais aussi culturels, politiques et scientifiques. Cela signifie que la population mondiale est plus connectée aux marchés internationaux pour son alimentation, et cela génère également une plus grande dépendance et une plus grande sensibilité aux prix. La mondialisation a donc entraîné des dommages économiques et sociaux dans le secteur agroalimentaire.

Les tendances géopolitiques façonnent les marchés mondiaux de l'alimentation, de l'agriculture et des matières premières et ont des conséquences sur le secteur agroalimentaire français. L'agriculture européenne poursuit un mouvement de libéralisation, marquée par un transfert accentué des soutiens du marché vers les aides directes aux agriculteurs (Deneux, 2000). Les secteurs critiques du complexe agricole français sont tributaires des matières premières importées du reste du monde et sont donc vulnérables aux perturbations d'approvisionnement résultant des évolutions géopolitiques.

Une population mondiale croissante et toujours plus riche, une utilisation accrue des biocarburants et un ralentissement de la croissance de la productivité agricole ont entraîné un resserrement du marché alimentaire mondial. Dans ce contexte de marché, les échecs de récolte et les réponses politiques contribuent à la flambée des prix des denrées alimentaires et à une volatilité accrue des prix.

Les défis mondiaux actuels en matière de sécurité alimentaire sont différents de ceux du passé. Le système international est en transition vers un monde multipolaire, dans lequel de multiples centres de pouvoir se font concurrence. Dans un monde multipolaire, le système international est caractérisé par une incertitude élevée et un risque accru de tensions internationales. Parallèlement, il y a une résurgence du

nationalisme des ressources dans certains pays, ce qui signifie que l'État joue un rôle plus prononcé dans le soutien, la propriété et la gestion des entreprises et des industries stratégiques, telles que l'agriculture et les mines.

En France, l'insécurité alimentaire n'est pas un risque imminent et le secteur agroalimentaire français est bien intégré au marché mondial. Néanmoins, les risques géopolitiques sont réels. Par conséquent, les scénarios dans lesquels le secteur agroalimentaire français a des difficultés à s'approvisionner de manière adéquate en importations, que ce soit via des marchés ouverts, des bourses de matières premières ou des contrats interentreprises, ne doivent pas être négligés. Si l'approvisionnement de la France en matières critiques s'effondre, le secteur agro-alimentaire et donc l'économie française dans son ensemble en souffriront.

Relever ce défi nécessite une réorientation stratégique de la politique française en matière d'alimentation et d'agriculture et du rôle du gouvernement à cet égard.

#### D. Des choix pour une économie agricole indépendante ou avec une dépendance assumée

##### 1) Indépendante mais toujours à risque

Le monde agricole est confronté à de réelles menaces : macro ou micro-économique. C'est la survie de tout le pays qui est en jeu.

L'une des principales menaces du secteur reste exogène, il s'agit du changement climatique. Les épisodes de fortes sécheresses qui ont marqué l'année 2018 étaient un signe fort des effets pervers du climat sur les performances agricoles du pays. Cette année-là, aucune filière du secteur (exception du vin) n'avait échappé aux vagues de chaleur. La production céréalière ainsi que celle laitière et bien d'autres avaient alors fortement baissé.

La seconde, vue en partie deux, est liée à l'attractivité du marché son incapacité à renouveler le personnel agricole. Le constat est évident que le secteur ne séduit plus les plus jeunes. Il faut préciser que les revenus du secteur primaire ne sont pas attractifs. Une étude réalisée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) révélait que les agriculteurs ne gagnent en moyenne que 15.000 euros par an, soit 1250 euros par mois. La solution qui a consisté ces dernières années à faire venir de la main d'œuvre saisonnière bon marché de l'extérieur a vite montré ses limites avec la fermeture des frontières en raison de la pandémie. Cette main d'œuvre souvent venue d'Afrique ou des pays d'Europe de l'est avait longtemps servi à masquer une réalité plus profonde. Une campagne grand public a récemment été lancée par le gouvernement. Financée à hauteur de 10 millions d'euros, elle vise à renouveler mais surtout à rajeunir le personnel agricole. Cependant, elle peine à convaincre ses cibles.



## 2) Une dépendance à questionner

La spéculation sur les matières premières agricoles est-elle une autre menace tant à la souveraineté alimentaire du pays qu'à la survie des franges les plus vulnérables de la population. Cette pratique révèle sa face la plus cynique lors des crises comme celle qui sévit actuellement. Dans un discours prononcé le 13 mars dernier, le président Emmanuel Macron rappelait l'importance que certains biens et services soient « placés en dehors des lois du marché ». En effet, cette pratique accroît la dépendance alimentaire de la France vis-à-vis de l'Extérieur.

Mais la France doit sa dépendance alimentaire extérieure à un paradoxe bien français. En effet, l'excès de normes notamment européennes imposées aux agriculteurs a entraîné une perte de compétitivité de ceux-ci vis-à-vis de leurs alter égo des autres pays du continent soumis à moins de contraintes. Concrètement aujourd'hui, la pomme de terre importée de Pologne est moins chère en France que celle produite par les agriculteurs français. Un autre exemple saisissant est celui des cerises importées du Chili que l'on retrouve aujourd'hui dans les grandes surfaces en France. Ce genre d'aberration a eu pour conséquence logique l'abandon de plusieurs filières par les producteurs français (cerise, pomme...). Enfin, les agriculteurs français doivent subir une autre injustice, celle des faibles marges accordées par les géants de l'agroalimentaire.

Les contre-performances enregistrées par l'agriculture française ont des causes bien connues. Il est urgent pour les gouvernants de replacer l'agriculture et l'agriculteur au centre des débats. Replacer l'agriculteur au centre du débat suppose d'une part une revalorisation de ce métier noble afin qu'il suscite à nouveau des vocations au sein de la jeunesse. D'autre part, il est important de légiférer de sorte à protéger les filières locales de la concurrence déloyale des produits importés qui pour la plupart n'ont rien à envier aux produits importés en termes de qualité. La crise actuelle est aussi une aubaine pour s'affranchir de ces normes européennes qui détruisent depuis plusieurs années de nombreuses filières agricoles. Enfin, replacer l'agriculteur au centre du débat, c'est aussi lui garantir des marges raisonnables vis-à-vis des industriels qui sont en définitive les gagnants de la chaîne alors qu'ils ne produisent pas.

## 3) Pionnier, indépendant et pour l'avenir

Pour la France, il est important de maintenir la production alimentaire nationale pour soutenir la base de connaissances et d'innovation. Le maintien d'un certain degré d'autosuffisance alimentaire peut non seulement servir d'amortisseur contre les interruptions de l'approvisionnement alimentaire, mais est également nécessaire pour maintenir un système avancé de connaissances agricoles, conserver les savoir-faire et pour rester innovant dans le domaine de l'agroalimentaire. La connaissance et

l'innovation sont de plus en plus une source de revenus d'exportation pour la France et sont à la base de la position concurrentielle du secteur agro-alimentaire français à l'étranger.

Donc, pour augmenter la compétitivité du secteur agroalimentaire français et réduire la dépendance du pays aux importations, il est nécessaire de d'encourager la création des fermes de taille moyenne suffisamment grandes pour absorber les progrès techniques et assurer à son propriétaire un revenu suffisant.

Tous ces services, chargés du développement, peuvent être au moins partiellement contrôlés par les agriculteurs et leurs organisations professionnelles. Ceux-ci auraient ainsi la possibilité d'adapter aux situations locales la politique de développement définie par l'État et pourraient également choisir des agriculteurs aptes à se moderniser. Les organisations professionnelles paysannes doivent donc jouer un rôle important dans la définition de la politique de modernisation et sa mise en œuvre.

Notre pays doit accorder plus d'attention à la modernisation du secteur agro-alimentaire et aller au-delà des motivations environnementales pour encourager la durabilité et adopter une vision stratégique de la durabilité comme moyen d'atténuer les risques de rupture d'approvisionnement pour le secteur agroalimentaire. L'efficacité des ressources et les chaînes d'approvisionnement durables évitent l'épuisement rapide des ressources et créent une sécurité d'approvisionnement à long terme. La durabilité doit être utilisée comme un déclencheur pour la coopération avec les principaux pays fournisseurs et la participation du secteur privé.

#### 4) Manager la dépendance

La France doit concentrer son attention sur les principaux pays fournisseurs de matières premières critiques et explorer de nouvelles opportunités d'approvisionnement. Les matières critiques pour le secteur agroalimentaire français comprennent les fruits, les noix, les épices, le café, le thé, le cacao, la margarine, les graisses, les huiles, les céréales secondaires, et les protéines de soja. Le gouvernement devrait se concentrer sur l'élargissement des partenariats avec les fournisseurs établis et nouveaux de ces matériaux.

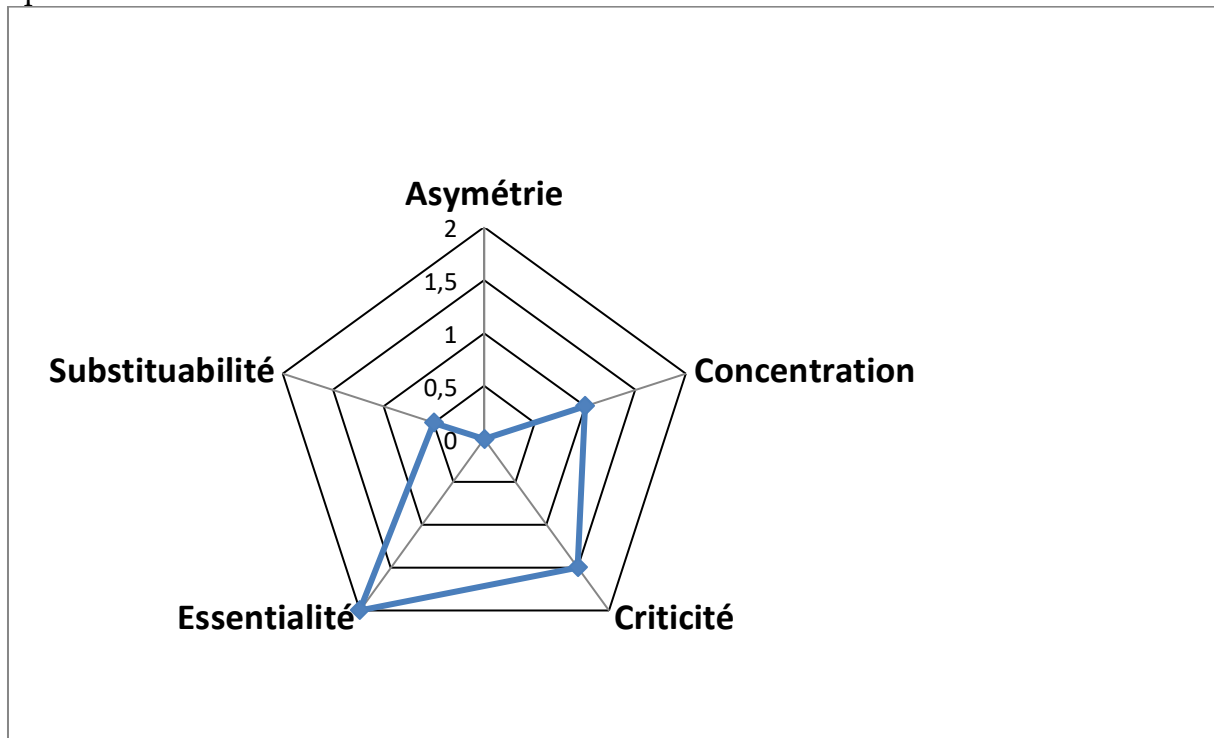
Cependant, le gouvernement devrait faire pression pour un examen critique de la législation commerciale, une limitation imposée de l'utilisation des restrictions à l'exportation, une plus grande transparence des marchés et une coopération accrue entre les pays tributaires des importations.

Il est nécessaire de développer des partenariats stratégiques avec des pays où à la fois le complexe agro-alimentaire français a de précieuses connaissances à offrir et dont la France importe des matières critiques. De tels partenariats devraient s'articuler autour

de l'innovation pour une production durable dans le secteur agro-alimentaire et se fonder sur la création de situations gagnantes à long terme pour la France et le pays fournisseur.

### E. Quelles opportunités pour le secteur agricole ?

Pour conclure, nous pouvons synthétiser la dépendance économique par le graphe ci-après.



*Schéma de la dépendance agricole de la France*

En ces temps de crise, l'occasion est offerte aux dirigeants de repenser les modèles qui gouvernent le secteur agricole. En effet, il est urgent de s'affranchir de certaines normes tant nationales qu'européennes qui tuent à petit feu le secteur agricole. Mais avant, les principaux acteurs ont l'occasion de réinventer le secteur en y intégrant les préceptes chers au développement durable, à l'agriculture locale et décentralisée. La France dispose des moyens nécessaires pour garantir son autosuffisance alimentaire, voire plus.

Enfin, les nouvelles technologies peuvent s'avérer utiles pour optimiser la production locale.

## VI. La santé, dépendance sanitaire

« Je revendique le rôle régalién de la gestion de la crise sanitaire » - Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la santé, entretien à Décisions Santé, le 23 novembre 2020.

À l'heure où le coronavirus sévit dans le monde depuis bientôt un an, il est important de questionner les modèles sur lesquels reposent la pérennité de nos États. Parmi ces modèles, le système sanitaire occupe une place très importante et fait l'objet de nombreux débats.

La France compterait parmi les pays les plus touchés par la COVID, au monde. Selon les derniers chiffres publiés par le site [santepubliquefrance.fr](http://santepubliquefrance.fr), l'on estime encore à plus de deux millions le nombre de cas recensés dans l'hexagone et à plus de 46.000 le nombre de décès.

Dans ce rapport qui s'inscrit dans une démarche de critiques constructives du système sanitaire français, il s'agira de répondre à plusieurs questions fondamentales : la France jouit-elle d'une indépendance quant à ses choix sur le plan sanitaire ? Quelles sont les forces et faiblesses du système sanitaire français ? Comment peut-on l'améliorer de sorte que le pays affiche une résilience plus forte à l'avenir ? Ces questions sont primordiales en ces heures de psychose où règne l'incertitude quant à la fin de la pandémie mais surtout la crainte d'une troisième vague.

### A. État des lieux du système de soins Français

Le système de santé français associe une couverture universelle à un mix public-privé de soins hospitaliers et ambulatoires et un volume élevé de prestations de services. Bien que le système soit loin d'être parfait, ses indicateurs de l'état de santé et de la satisfaction des consommateurs sont élevés ; ses dépenses, en pourcentage du produit intérieur brut, sont relativement faibles ; et les patients ont un choix extraordinaire parmi les prestataires.

Le système de santé français est classé par l'Organisation mondiale de la santé comme le meilleur au monde (World Health Report, 2000).

#### 1) La France : un système de soins structurés, complexes et coûteux

##### i. Protection sociale

La protection sociale regroupe tous les mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus de faire face aux conséquences financières des risques sociaux.

Les risques sociaux sont toutes les situations pouvant mettre à mal financièrement l'individu et son foyer en conduisant soit à une baisse des ressources soit à une augmentation des dépenses. C'est par exemple un accident du travail, une maladie, une invalidité, une maternité...

En France la protection sociale est mixte : privé et publique. Une partie est couverte par l'assurance maladie et une autre par le système des mutuelles privées.

## ii. Assurance Maladie

Le préambule de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République du 27 octobre 1946 reconnaît le droit de tous à la « protection de la santé, à la sécurité matérielle, au repos et aux loisirs... ». Les lois du 21 janvier 1961 et du 12 juillet 1966 mettent en place respectivement le régime autonome d'assurance maladie-maternité-invalidité obligatoire des exploitants agricoles et celui des non-salariés non agricoles (professions indépendantes).

Plusieurs mécanismes découlent de cette définition de protection sociale, à savoir les prestations de services sociaux (services à tarifs réduits ou gratuits), et les prestations sociales : celles-ci sont directement versées aux ménages, par exemple sous forme de remboursements comme dans le cas des soins de santé. Ces prestations sociales peuvent répondre à la logique :

- d'assistance, c'est à dire une solidarité entre les individus pour lutter contre la pauvreté (sans cotisation préalable, mais sous condition de ressources), l'objectif de cette prestation n'est donc pas de prémunir contre un risque en particulier, mais d'assurer un revenu minimum sous certaines conditions. Par exemple, le Revenu de Solidarité Active (RSA). – de protection universelle (prestations égales pour tous sans conditions),
- d'assurance sociale, qui a pour objectif de prémunir contre un risque de pertes de revenus (maladie, travail, chômage...). En d'autres termes, tous les risques qui seraient susceptibles d'empêcher le cotisant de travailler et, de fait, de diminuer les ressources. Celle-ci sont financées par des cotisations, pour les cotisants.

L'Assurance Maladie comporte 3 régimes principaux qui sont :

- Le régime général (salariés)
- Le régime agricole : il concerne les exploitants et salariés agricoles, et est géré par la caisse centrale de la Mutualité Agricole.
- Le Régime Social des Indépendants (RSI) : il couvre les artisans, commerçants, industriels et professions libérales.

Ces caisses sont regroupées au sein de l'UNCAM ( Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie ) depuis la réforme de 2004.

Elle s'occupe de la politique conventionnelle de la sécurité sociale, gère les prestations admises au remboursement, et fixe le taux de prise en charge des soins.

S'ajoutent plusieurs régimes spéciaux, comprenant par exemple : le régime des fonctionnaires et des militaires de l'État, régime des collectivités locales, régimes spéciaux d'entreprise et assimilés, régime des marins, régime des Français à l'étranger, régime des étudiants, et d'autres régimes socio-professionnels.

Pour reprendre les propos de Jacques Biot, l'assurance maladie est un compte de trésorerie. Il ne s'agit pas d'une agence stratégique. L'objectif aujourd'hui de l'assurance maladie est de réduire le déficit, donc de réduire les prix des dispositifs médicaux et des médicaments.

### iii. Les complémentaires santé et assurances diverses

Les premières formes d'assurance complémentaire, les sociétés de secours mutuel, (loi du 15 juillet 1850), remplacent les systèmes de corporations de l'Ancien Régime, abolies par la loi Le Chapelier de 1791. L'adhésion à ces premières associations est volontaire.

Les mutuelles sont donc initialement des sociétés de personnes libres d'adhérer et d'agir ensemble de manière indépendante, dont les responsables sont élus par les adhérents.

Les mutuelles et groupements mutualistes gèrent des contrats d'assurance complémentaire (2/3 de leur activité) ainsi que de prévoyance. Ces contrats sont très majoritairement des contrats individuels, de complémentaire santé.

Les adhérents cotisent indépendamment de leurs caractéristiques individuelles pour financer le risque collectif, sur le principe de la solidarité et de la mutualisation du risque.

Les adhérents participent au fonctionnement et à la gestion des revenus et des comptes par voie démocratique lors d'assemblées générales notamment, sur le principe « un adhérent, une voix ».

Ce sont donc des sociétés de personnes, à but non lucratif. Les mutuelles sont régies par le Code de la Mutualité et n'ont pas pour objectif de réaliser des bénéfices, mais de répartir les risques entre adhérents.

Les sociétés d'assurance gèrent tous les domaines d'assurances (les biens, les responsabilités, les personnes).

En moyenne 11% de leur chiffre d'affaire concerne l'activité santé, contre 91% pour les mutuelles en 2013.

Ce sont donc des sociétés commerciales à but lucratif, dont l'objectif est de dégager des bénéfices et de les redistribuer aux actionnaires.

A contrario, la vocation des mutuelles est « d'organiser pour et avec leurs adhérents les réponses aux besoins sociaux qu'ils expriment ».

Les sociétés d'assurance sont régies par le Code des Assurances et ont un statut d'entreprises privées. Il existe des sociétés d'assurance mutuelles, à but non lucratif, et dont les actionnaires sont les assurés.

- iv. Structure sanitaire : parcours de soins, Direction générale de la Santé, Agence Nationale de Sécurité du Médicament

Le parcours de soins coordonnés est mis en place par la loi du 13 août 2004, relative à l'Assurance Maladie afin d'améliorer l'offre de soin et de limiter les abus et les dépenses.

Il est renforcé dans la loi HPST du 21 juillet 2009 et la loi Touraine du 26 janvier 2016, avec le regroupement en une seule entité, Santé Publique France, de 4 instituts existants :

- INVS (institut de veille sanitaire).
- INPES (institut de prévention et d'éducation pour la santé).
- EPRUS (établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires).
- ADALIS (addictions drogues alcohol info service).

Cette nouvelle structure ayant pour mission de mettre en œuvre le système national de veille et surveillance des risques sanitaires et d'apporter des éléments de décision à la puissance publique sous la tutelle du Ministère des solidarités et de la santé.

Rattaché également au ministère des solidarités et de la santé, la Direction générale de la Santé (DGS) est un autre organe majeur de notre système de soins en France. L'ensemble des missions de la DGS sont fixées dans le code de la santé publique. En résumé la DGS va définir la politique de santé publique et comment cela sera mis en place.

La DGS s'appuie sur un ensemble d'agences de sécurité sanitaire pour pouvoir mettre en œuvre ses missions, sa politique. Il y a au total 12 agences, dont l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM).

L'ANSM est une structure récente, fondée sous son nouveau format en 2012 mais existante depuis 1993. L'ANSM a pour but de surveiller les produits à destination de l'Homme, dans le cadre de la santé. C'est-à-dire les médicaments et tous les produits autour de la santé. Par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998, la mission de surveillance est divisée en quatre sujets :

- L'évaluation scientifique et économique.
- Le contrôle en laboratoire.
- L'inspection sur place.
- L'information.

Plus synthétiquement, l'ANSM contrôle toute la chaîne de valeur allant du traitement ou du produit paramédical jusqu'à sa distribution, son utilisation et sa communication. Actuellement nous entendons beaucoup parler de l'ANSM dans le cadre des essais cliniques pour le vaccin contre la COVID, qu'elle encadre et dont elle assure aussi la gestion.

#### v. Organisation ville hôpital

Pour conclure avec la structure administrative du soin en France, il est important d'aller jusqu'à la maille la plus fine et pertinente : les principaux lieux des soins en France, les hôpitaux.

Les Établissements Public de Santé (EPS) sont l'ensemble des établissements qui traitent de la question de santé, d'un point de vue opérationnel. Ils ont 4 missions :

- Les soins.
- La prévention.
- L'enseignement et la formation.
- La recherche.

Les EPS sont régis par le code de santé publique. En revanche les EPS peuvent être rattachés à plusieurs entités du maillage territorial Français : les communes, les intercommunalités, les départements, les régions, des inter-régions et la nation.

Depuis 2010, la politique de santé publique a été déléguée aux régions, créant ainsi 18 Agences Régionales de Santé (ARS). Elles ont pour but de définir les lignes directrices et les moyens à allouer aux 4 missions de leurs EPS et de faire la coordination entre toutes les entités sanitaires sur le territoire.

3 entités majeures gardent un statut différent des EPS. Il s'agit du CHU de Lyon, et de Marseille et de l'AP-HP.

L'AP-HP, Assistance publique – Hôpitaux de Paris est l'ensemble des 39 hôpitaux de Paris, ses universités et ses centres de recherche.

Nous observons, à cette courte lecture, un maillage complexe et à multiples-administrations.

#### vi. Coût élevé du système de soins

En fonction du service dans lequel vous serez pris en charge, le coût des soins varie. Le coût des soins à l'hôpital est majoritairement lié à la masse salariale (médecins infirmiers, brancardiers, secrétaires ...). Les salaires représentent 70% des coûts. La seconde charge la plus élevée est les médicaments et autres dispositifs médicaux avec 15%. Les charges fixes et immobilières se partagent les 15% restant.



Mais l'hospitalisation n'est qu'une partie des coûts de santé, en France. Nous pouvons nous pencher sur les chiffres de l'Insee, afin d'évaluer le coût du système de soins. En 2017, la consommation de soins et biens médicaux (CSMB) est de 199 milliards d'euros, soit près de 3000€ par an et par habitant. C'est 8,7% de notre PIB. Si nous agrégeons l'ensemble des dépenses courantes de santé nous atteignons 11,5% du PIB. Par ordre de poids décroissant, ces dépenses se partagent entre soins ambulatoire, soins hospitalier et soins de ville.

La France est classée troisième consommatrice de soins et biens médicaux après les États-Unis et la Suisse. Le système de soins, en France, a un cout très élevé et pèse un poids non négligeable dans notre PIB.

## 2) Pour de bons indicateurs de santé

Les objectifs du système de soin compliqué sont multiples, mais ils peuvent être vu de manière très mercantile ou financière. L'industrie de la santé a pour but d'entretenir l'outil de production, l'humain (augmenter le taux de natalité, diminuer le taux de mortalité infantile, augmenter l'espérance de vie en bonne santé, diminuer le taux de morbidité globale).

C'est à ce prix-là qu'on obtient un outil de production, la population, nombreuse, productive et consommatrice. Des senior en bonne santé sont des consommateurs, même si leur productivité à diminuée.

En conclusion, la santé n'est pas un bien de consommation courant. C'est beaucoup plus réglementé, et les normes de production, de distribution, de surveillance, et de financement sont plus encadrées et soumises à des autorisations de courtes durées. Cella accentue encore plus l'étonnement quant à la problématique de dépendance. Le poids de la structure semble avoir fait oublier l'effet recherché.

## B. Une dépendance engagée

### 1) Recherche, Brevets et propriété intellectuelle, en cas de crise

Le brevet permet à son titulaire de protéger son invention contre la contrefaçon ou contre les utilisations non autorisées.

Les vaccins et les médicaments peuvent être brevetés et donc être couvert par le droit de la propriété intellectuelle garantissant l'exploitation du brevet par une ou plusieurs personnes sous divers contrats et accords financiers.

Le brevet peut conduire à la création d'un monopole, par exemple dans la création d'un vaccin contre la COVID-19.

Les pays face à cette notion de brevetabilité des médicaments ne sont pas égaux et légifèrent différemment.

La France, dans le contexte de la crise sanitaire de 2020, a prévu dans la loi du 23 mars 2020 de « prendre toute mesure permettant la mise à la disposition des patients de médicaments appropriés pour l'éradication de la catastrophe sanitaire ». La France c'est donc muni d'un texte de loi afin d'assurer une distribution de médicaments, pouvant même aller jusqu'à l'obligation de se vacciner contre la maladie.

Cette démarche est également soutenue par l'OMC, dans le cadre de l'ADPIC (Accord sur l'aspect des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce). Il est prévu que les signataires peuvent « exclure de la brevetabilité les inventions dont il est nécessaire d'empêcher l'exploitation commerciale sur leur territoire pour protéger l'ordre public ». Les pays membres de l'OMC pourront donc disposer de leur législation afin de répondre aux situations d'urgence sanitaire.

## 2) Médicaments : matières premières, sites de production, flux et stocks

Selon plusieurs études réalisées par le cabinet international Ernst & Young et la commission européenne, les perspectives du marché mondial du médicament à moyen et long terme restent prometteuses. En effet, la demande et les besoins en médicaments, voire en thérapies, a le vent en poupe. En témoignent de nombreuses prévisions sur le vieillissement, le mode de vie de plus en plus sédentaire, les changements climatiques et l'incidence de tous ces facteurs isolés ou combinés sur la santé.

En France le marché pharmaceutique (du médicament) représente le deuxième marché européen, et le cinquième mondial. C'est également l'un de quelques marchés avec une balance commerciale excédentaire. Ce bilan Marco est très positif.

C'est également un marché très réglementé. Deux réglementations cohabitent : la réglementation de mise sur le marché et la réglementation de prise en charge. En 1978 a été mis en place la commission de l'AMM (Autorisation de mise sur le marché). Elle a été harmonisée sur le plan Européen. Il est important de noter que c'est la norme Française qui a façonné la norme Européenne. Toute commercialisation d'un médicament doit s'acquiescer de l'AMM. Certains médicaments peuvent être pris en charge et donc remboursés en partie ou dans leur totalité par l'assurance maladie. Les prescriptions se font donc dans le cadre d'indications thérapeutiques ayant eu une AMM. Chaque médicament est donc visé par l'AMM.

Un médicament est composé principalement de principes actifs. La création de ces derniers peut solliciter plus de 20 000 spécialistes. D'après le cahier de l'ordre des pharmaciens 35% des matières premières utilisés dans la fabrication des médicaments, en France proviennent de trois pays : Inde, Chine et États-Unis. Et depuis 2015 l'Asie est la première zone géographique productrice de substances actives pharmaceutiques.

A la suite le médicament va nécessiter des milliers d'étapes de fabrication : pesées, mélanges, séchage, compression, enrobage, conditionnement primaire ne sont que quelques grandes étapes. Certaines étapes peuvent être réalisées chez des façonniers qui ne dépendent pas de fabricants du produit final. Nous avons vu, par exemple, avec la pénurie des corticoïdes, en France, la limite d'un marché concurrentiel, mais ayant une étape pour toutes les marques au même endroit. Quand ce dernier est défaillant, c'est toute la chaîne de valeur qui est endommagée. Cette dépendance peut être nationale comme étrangère.

Par la complexité de fabrication et le nombre colossal d'étape, la fabrication des médicaments n'est pas transposable du jour au lendemain. La demande ou le souhait de médicament made in France n'est pas forcément nécessaire mais elle n'est surtout pas suffisante. Cela implique des réalités industrielles complexes et longues.

### 3) Produits non médicamenteux

Au début de l'épidémie, le pays a dû se tourner vers la Chine pour importer des masques faciaux et s'est efforcé de remédier aux pénuries de gel pour les mains anti-virus ainsi que de paracétamol pour traiter les fièvres souvent subies par les patients COVID-19. Covid-19 a mis au jour des faiblesses dans le secteur pharmaceutique français. Avec 80 % des médicaments fabriqués en Asie, la France reste fortement dépendante de la Chine et de l'Inde.

La problématique des masques peut être vue sous deux angles :

- Une dépendance contraignante qui a conduit la population française à faire face au virus sans moyens de protection
- Ou une problématique de gestion, car la France n'avait pas à sa disposition des stocks de masque

La question du masque est très intéressante, devons-nous produire des masques en France ou devons-nous assumer une dépendance est la gérer ?

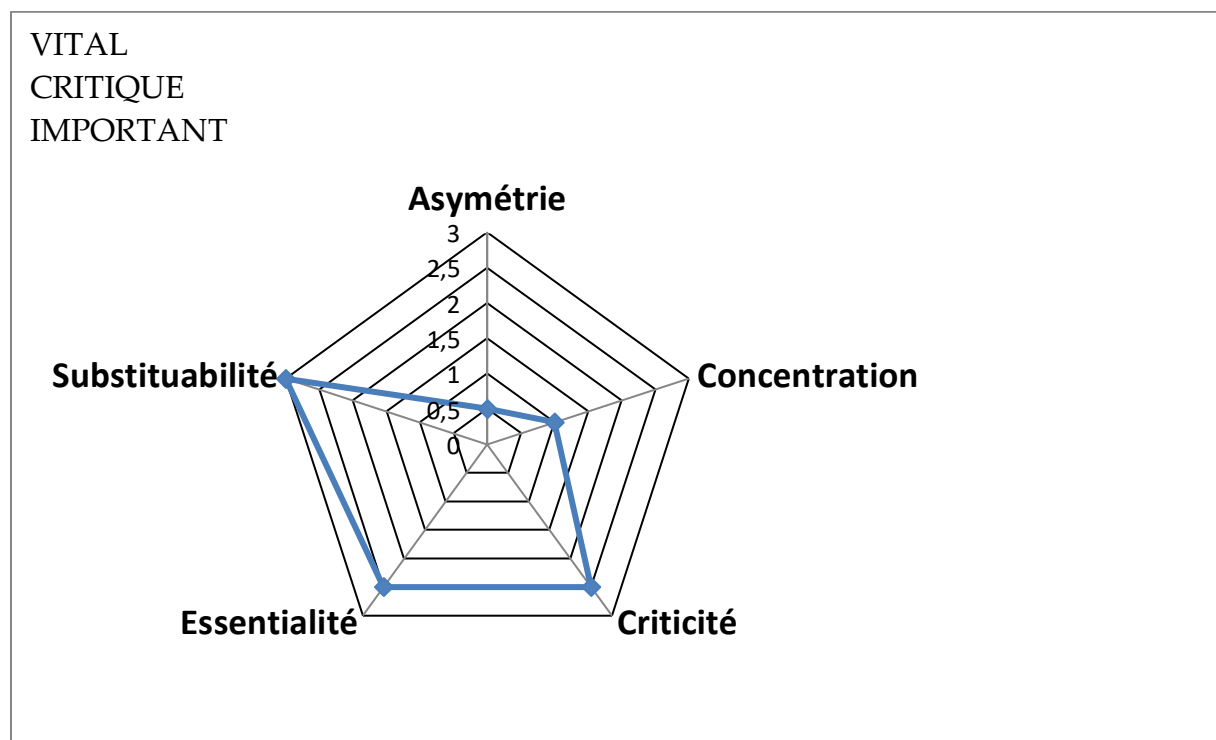
Cette situation est étayée à la fois par le consentement des consommateurs et par le consentement des services publics. De nombreuses entreprises considèrent la dépendance étrangère comme une partie acceptée de leurs activités. Les fabricants de produits pharmaceutiques ne veulent pas réduire la dépendance étrangère, car ils ne voient pas la nécessité de restreindre les opportunités commerciales. Ils ont

parfaitement identifié le risque de vendre des masques made in France, plus couteux, dans un environnement Européen ou la libre circulation des marchandises est un fondement économique. Les entreprises françaises résumant leur considération aux couts.

#### 4) Évaluation, bilan

En utilisant notre modèle de notation de la dépendance économique française, dans le secteur de la santé, nous pouvons synthétiser cette analyse à l'aide du graphe ci-après.

Le rapport de force dans ce domaine est faible, la force des industries françaises permettent d'évincer toutes questions de domination. La concentration des échanges est également faible car le marché national reste presque captif et les échanges internationaux sont diversifiés. En revanche si nous analysons uniquement la problématique des molécules permettant la fabrication des médicaments nous commençons à distinguer une concentration des échanges vers la Chine. Cette dépendance à travers les molécules représente un risque élevé. Cet élément conduit à la dégradation de notre graphique, vers sa partie basse : essentialité et substituabilité.



*Matrice de la dépendance économique française en termes de sante*

## C. Vers une indépendance ou une souveraineté sanitaire

### 1) Notation de la souveraineté sanitaire

Être souverain est le fait de disposer des éléments dont on a besoin, quand on en a besoin. Plus synthétiquement c'est la maîtrise de son destin.

La notion du lieu d'implantation de la production est donc secondaire, en revanche sa maîtrise est primordiale.

Le besoin sur le sujet de la santé est donc de sécuriser les approvisionnements, diversifier les sources d'approvisionnement. Ce point peut être étendu à tous les autres domaines traités par notre dossier. Il est indispensable de revoir les chaînes de valeur en tenant compte des critères de différenciation.

La production sur le sol français doit être priorisée pour les sujets à forte valeur ajoutés, pour les sujets de nos domaines d'excellence, pour les sujets créateurs d'emplois, et pour les sujets se trouvant dans nos plans stratégiques.

### 2) La diversification des approvisionnements

Dès que nous sommes confrontés à un monopole, nous courrons un risque de pénurie. Ce propos peut, lui aussi, être utilisé pour les autres sujets de ce dossier.

Pour illustrer ce sujet il est intéressant de prendre l'exemple de la cortisone. En 2019 une pénurie de cortisone a eu lieu sur notre territoire. Pourtant ce sujet semblait maîtrisé, car le marché n'était pas condensé, en France nous pouvions recenser 10 titulaires d'AMM (autorisation de mise sur le marché). Pourtant une pénurie a bien eu lieu, car les 10 acteurs se fournissaient tous, pour une des étapes, chez le même façonnier. Quand ce dernier a rencontré des problèmes sur sa chaîne de production, l'approvisionnement s'est arrêté. La porosité des recrutements dans le secteur assure que l'information était connue des acteurs de l'industrie, mais certainement pas de l'agence nationale du médicament.

Cet exemple illustre bien la nécessité de donner des moyens à l'agence nationale des médicaments afin que l'ensemble des médicaments puissent faire l'objet d'enquêtes et de mapping des risques et prospective. Il est important d'identifier les produits à risque.

### 3) Une chaîne de valeur résiliente

Le second levier économique est le développement d'un secteur industriel résilient.

Comme vu précédemment nous ne pouvons et ne voulons pas tout produire en France. Nous devons maîtriser les besoins stratégiques.

Dans un premier temps il faut définir les sujets médicaux stratégiques, le rapport Biot de Juillet 2020 a réalisé une première lecture visant à réduire les pénuries.

Puis, pour maîtriser les besoins stratégiques, il est indispensable de développer notre industrie médicale. Le développement passe par l'attractivité. En recrutant, en offrant aux talents potentiels un domaine d'expression nous valoriserons notre industrie. Nous devons donc valoriser nos structures innovantes et productrices afin de maîtriser en pratique nos recherches.

Finalement cela passe par la ré-industrialisation. La France est le pays de l'OCDE qui s'est le plus désindustrialisé. Nous oublions trop souvent que l'industrie crée les services et ce sont les industries qui sont exportatrices.

La clé est de développer un outil industriel résilient, capable de faire plusieurs choses et de passer de l'un à l'autre sans trop de perte. Pendant cette crise nous pouvons prendre l'exemple des industries des cosmétiques ou du luxe qui ont transformé leurs chaînes de productions pour faire du gel hydrologique. Nous avons vu ainsi Hermès, L'Oréal ou encore Guerlain produire du gel afin de venir en aide au secteur de l'hygiène de la maison qui ne pouvait pas dépasser plus que doubler leurs productions.

#### 4) Évolution réglementaire

Une autre piste de travail est l'évolution du cadre réglementaire. Nous avons vu l'excellence de notre système médical, en France, mais aussi son aspect complexe, tout particulièrement au sujet de l'évaluation des dispositifs médicaux.

Un levier qui ouvre un grand nombre de débats dans la classe scientifique et politique serait de faire une évolution pragmatique tournée vers la rétrospective et non vers les grands essais cliniques.

#### 5) S'inspirer de la défense

La dernière piste de réflexion est une comparaison entre deux modèles.

Nous avons vu que l'industrie de la défense est un modèle économique comportant un grand nombre de points positifs, avec des axes stratégiques définis et une agence juge et partie. La force de la défense en France est de pousser l'innovation tout en exigeant d'elle une mise en pratique et des résultats dans un temps court.

La complexité dans la santé est principalement due à une succession de blocages bureaucratiques. Par la remise à plat d'un système de tutelle avec la création d'une agence ayant un pouvoir fort pour bâtir une stratégie, commander une R&D et des produits et services, nous serions capables de lever les obstacles bureaucratiques que nous avons dans les hôpitaux, centres de recherche publiques ou au niveau de la caisse nationale d'assurance maladie.

## VII. L'énergie

« On n'a pas de pétrole mais on a des idées » - Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances, décembre 1973

L'analyse de la question énergétique Française va principalement se baser sur l'étude du bilan énergétique de la France de 2017 et les chiffres clés du climat publiés en 2020. Ce bilan, ayant pourtant 3 ans, reste d'actualité. Il permet d'étudier les différents niveaux de dépendances à travers l'approvisionnement, la transformation et la consommation énergétique. Afin de formuler un état des lieux de la dépendance économique énergétique, l'analyse va se développer autour d'un état global, puis étudiera la question du pétrole, du gaz et de l'électricité, aboutissant à des recommandations.

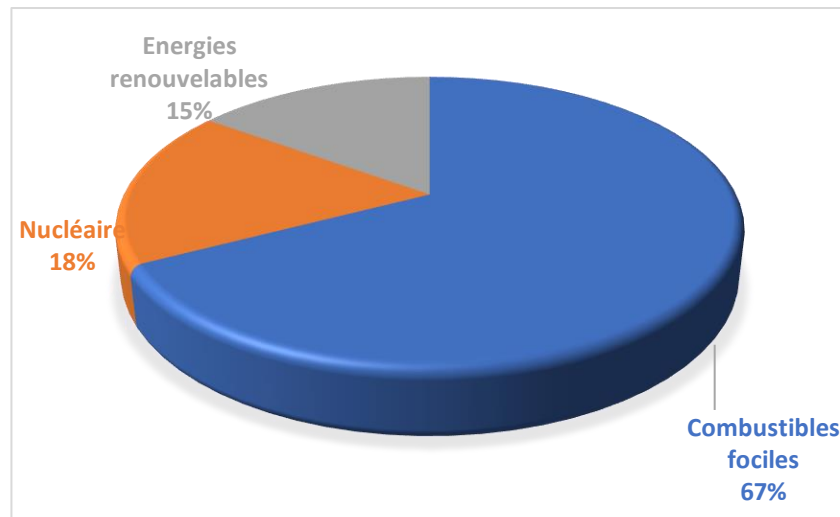
### A. Le secteur économique de l'énergie

En France le secteur de l'énergie représente 2% du PIB et la facture énergétique Française 1,8% du PIB. La France a une particularité, 54,9% de son énergie produite est consommée locale. Pourtant elle reste un grand importateur d'énergie primaire. Ce sont ces deux aspects du secteur économique de l'énergie que nous devons bien cerner.

En 2018 les sources primaires d'énergie sont réparties de la sorte :

- En premier, les combustibles fossiles avec 67,4% des consommations d'énergie.
  - o 44% pétrole.
  - o 26,5% le gaz naturel.
  - o 2% la charbon.
- En second le nucléaire avec 17,7% des consommations de 2018
- Et finalement les énergies renouvelables représentant 15%. La part des énergies renouvelables sont en pleine croissance, rognant des points sur la consommation de combustibles fossiles.





Part des sources primaires dans la consommation énergétique Française

Seront traités dans ce dossier l'électricité, le nucléaire, le pétrole et le gaz. Dans un rapport sur la dépendance énergétique, la notion d'énergie renouvelable a été volontairement écartée car cette dernière est produite localement avec les énergies naturelles se trouvant sur le territoire. A ce sujet la question de la dépendance vis-à-vis des industries fournissant les outils permettant de produire cette énergie peut être questionnée. Mais cette dépendance est jugée minime, car les acteurs économiques dans la production d'éolienne, par exemple, sont nombreux. Nous avons Goldwind - chinois, Vestas - danois, GE Wind – américain, Siemens -allemand, Gamesa - espagnol... Pour les parcs photovoltaïques, le marché est plus condensé autour d'acteurs Chinois, Taïwanais, Japonais, Milésiens et Américains. Toutefois il est important de noter que nous ne trouvons pas de Français dans les acteurs du vent ni du soleil.

## B. L'électricité

L'électricité représente 25% des consommations finales d'énergie en France, 70% est d'origine nucléaire. La production nucléaire est localisée sur le sol français.

Depuis 2016, la production nette d'électricité nucléaire recule en raison de certaines indisponibilités des centrales nucléaires.

Le reste de l'électricité française est produite par les énergies dites renouvelables : hydrauliques, éoliennes et solaires. Affecté par le dérèglement climatique (sécheresse) le manque à gagner en énergie hydraulique (barrages) a été compensé par une hausse du parc éolien. Cette compensation est essentiellement dû au soutien de l'état pour cette solution alternative.

La France est indépendante tant sur la provenance de l'énergie renouvelable que du nucléaire (exploitation par Areva), mais aussi sur les questions de transformation et la

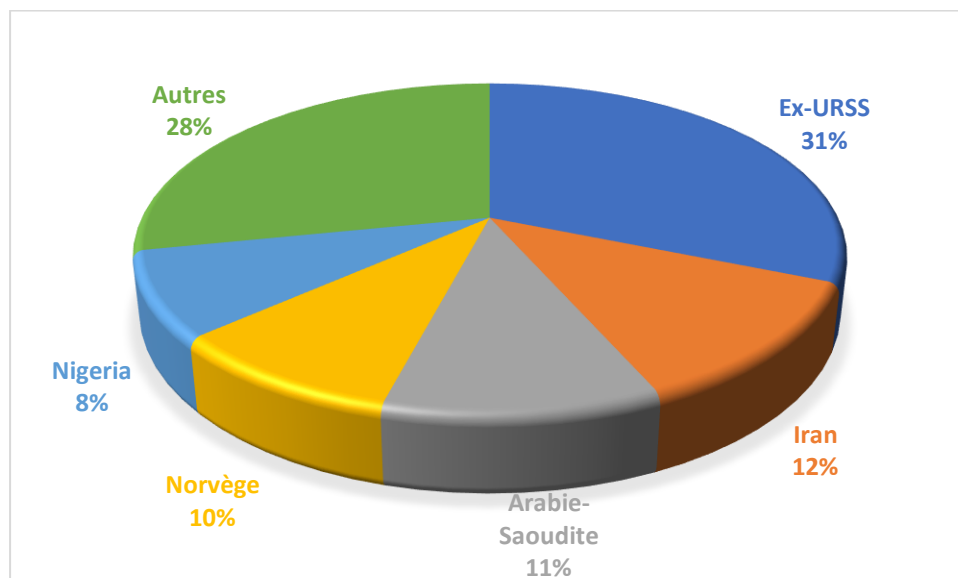
consommation. Toutefois il est important de noter que pour la transformation l'indépendance Française est dû au marché et non à des acteurs Français présent sur ce dernier.

### C. Le pétrole

En 2017, les importations françaises de pétrole brut s'élèvent à 59,0 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep). Ce pétrole provient à 15,7% du Kazakhstan, 15,5% de Russie, 12,1% d'Iran, 10,7% d'Arabie Saoudite, 9,3% de Norvège et 8,3% du Nigeria (cf. le bilan énergétique de la France en 2017). Plus de 70% du pétrole provient de 6 différentes nations. En reprenant le cadre du code du commerce, nous n'avons pas de dépendance économique définie sur ce sujet car aucun contrat entre pays n'atteint 20% des importations Françaises.

Pourtant en regroupant la Russie et le Kazakhstan sous le titre d'ex-URSS on peut voir un risque de dépendance économique, si les deux entités ne sont pas dissociées dans leurs gestions et si les relations ne prennent pas en compte des interactions et des liens fort entre le Kremlin et Astana.

Cet équilibre précaire et ce semblant d'indépendance est maintenu par la présence d'acteurs économiques français clé, dans le paysage économique, comme Total SA. Le secteur amont du groupe spécialisé dans les activités d'exploration, de développement et de production d'hydrocarbures permet de sécuriser cette différenciation de provenance.

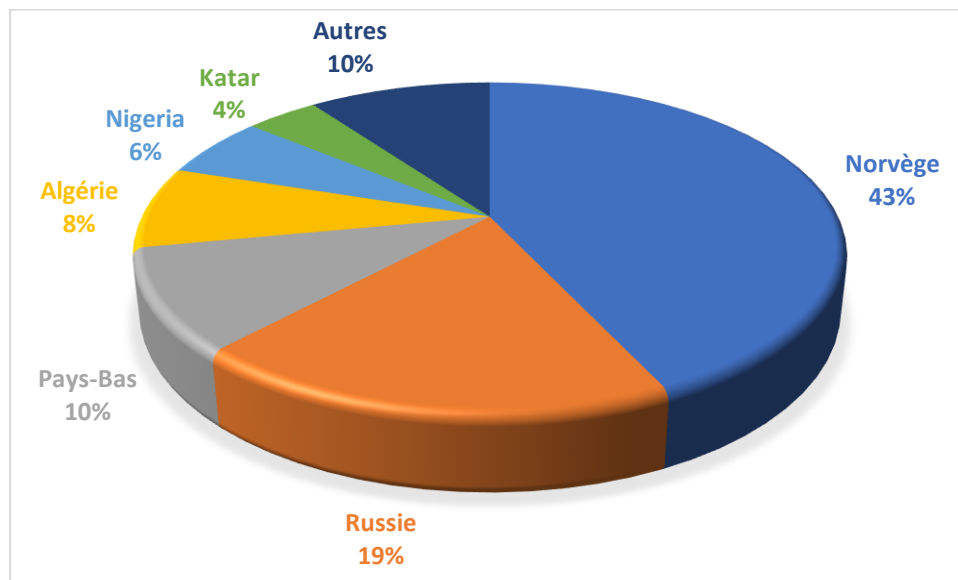


Graphique des importateurs de pétrole en France

### D. Le gaz

Pour le gaz consommé en France l'équilibre est très différent. Nous sommes face à une double dépendance : Russe et Norvégienne.

L'importation de gaz provient de gazoduc nous reliant à la Norvège et à la Russie. En 2018, la France a importé 558 TWh (Tonne Watt-heure) de gaz naturel. La Norvège est le principal fournisseur avec 43%, suivi de la Russie, avec 19%, puis des Pays-Bas 10%, l'Algérie 8%, le Nigeria 6% et le Qatar 4%.



*Graphique des importateurs de gaz en France*

## E. Un bilan énergétique, vers un nouvel équilibre de la balance commerciale

Le secteur économique de l'énergie est un environnement dépendant. Les sources primaires de l'énergie sont majoritairement issues des combustibles fossiles : gaz ou pétroles. Deux acteurs se détachent dans ce secteur, la Russie et plus généralement l'ancien bloc de l'URSS et la Norvège. Au sujet du gaz une dépendance est notée avec la Norvège et pour le pétrole avec les anciens pays de l'Ex-URSS. En combinant le sujet du gaz du pétrole, la part de la Russie devance même la problématique Norvégienne. Pourtant en se penchant sur le bilan énergétique Français notre dépendance peut être revue.

### 1) Bilan énergétique et Bilan de la dépendance

Le bilan énergétique Français est la balance commerciale de la France exprimée en million tonne équivalent pétrole (MteP). Les chiffres de 2017, ci-après, sont issus du Bilan énergétique de la France publié par le SIDES.

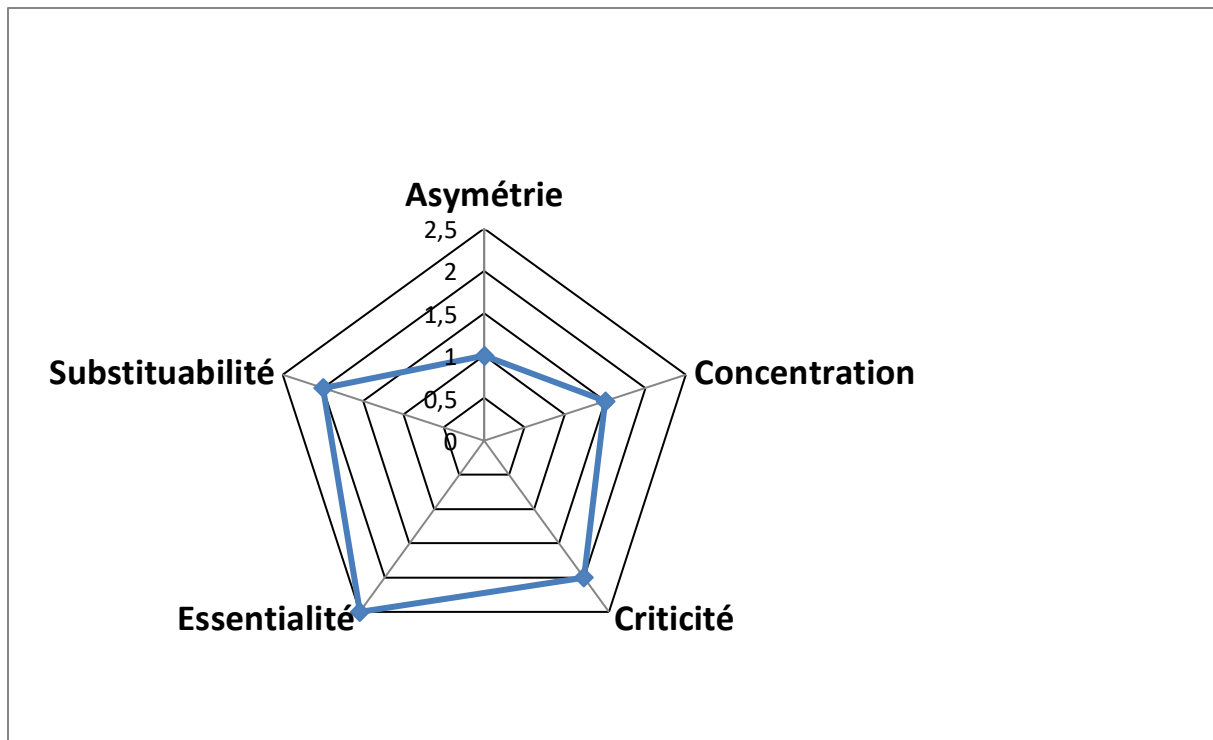
|                               |        |
|-------------------------------|--------|
| Production énergie primaire   | 132.09 |
| Importations                  | 156.82 |
| Exportations                  | 31.66  |
| Stock                         | 7.90   |
| Ressources Totales            | 249.36 |
| Indépendance énergétique      | 53%    |
| Consommation finale Française | 141.01 |

En agglomérant l'ensemble des ressources énergétique Française nous révélons un taux d'indépendance énergétique de 53% ce qui implique un taux de dépendance économique/énergétique de 47%. Nous avons vu plus haut que cette dépendance était principalement tenue par l'Ex-URSS et la Norvège.

Pourtant il est intéressant de rapprocher deux chiffres, la production énergétique primaire : 132,09 MteP et la consommation finale Française 141,04 Mtep. Notre consommation et notre production sont pratiquement identiques. Donc comptablement nous devrions avoir des exportations nulles. Mais l'absence de subsidiarité des énergies conduit à cette nécessité d'importer de l'énergie primaire.

En conclusion nous pouvons qualifier la dépendance économique à l'aide du graphique ci-après. L'asymétrie ni la concentration du marché ne semble critiques. En revanche la criticité et l'essentialité même de la question énergétique est d'une grande importance. L'ensemble de notre économie est basé sur la consommation d'énergie. En revanche avec la notion de substituabilité nous ouvrons une porte intéressante qui a déjà été poussée au lendemain de la seconde guerre mondiale, par le Général de Gaulle et le programme nucléaire français.

Le programme nucléaire civil est né de la volonté, pour la France, de développer un substitut énergétique au gaz et au pétrole. Les énergies renouvelables devraient être considéré comme un allié dans cette bataille, et non un adversaire.



*Schéma de la dépendance énergétique de la France*

## 2) Recommandations

Le nucléaire semble avoir ouvert une voie vers l'indépendance énergétique. A l'heure de la question écologique et d'un renouveau économique, il semble intéressant de pousser plus loin la question énergétique. Quel serait l'intérêt d'une production d'énergie renouvelable massive sans débouché d'utilisation ?

La faible subsidiarité du gaz et du pétrole est la véritable problématique. En effet nos productions énergétiques d'électricité issu du nucléaire et des énergies renouvelables peuvent croître rapidement. En revanche nous ne possédons pas, par exemple, de leader Français de transport électrique. 70% de notre consommation de pétrole va dans les transports en France. En réglant cette question nous libérerions d'une première dépendance. Une autre piste à moyen terme, afin d'éviter la consommation domestique et industrielle de gaz (95% du gaz est à usage résidentiel, industriel ou pour fabriquer de l'électricité) devrait être développée et encouragée.

Nous devons donc jouer avec nos partenaires énergétiques au niveau de la consommation, par la règle ou la norme. La question écologique peut être allier de taille dans ces questions, pouvant permettre d'avancer masquer et sous un message universel audible par un grand nombre de personnes de plus sensibles aux causes environnementales.

Au niveau du transport de nombreuses actions peuvent être également menées. L'objectif de l'état français est de baisser les émissions de gaz à effet de serre. Les

transports est le premier poste d'émission de gaz à effet de serre en France. La question de l'énergie, dans les transports, est au cœur de ces problématiques, laissant la part belle à l'électrique. Mais l'énergie est qu'une partie de la problématique. En effet, si nous reprenons nos cours de lycée, nous retrouvons la formule :  $E = \frac{1}{2} \times m \times V^2$  L'énergie de mise en mouvement d'un objet est proportionnelle à sa masse, toute chose égale par ailleurs. Pour réduire les gaz à effet de serre, il faut donc que le poids des véhicules en mouvement baisse, quel que soit l'énergie motrice. Ce bon sens ferait diminuer les émissions sur toute la chaîne du produit, son cycle de vie : moins de matériaux à sourcer, à transformer et assembler, puis à recycler.

La dépendance énergétique ouvre le débat économique sur un grand nombre de sujets dont ceux du transport, de l'habitat, du stockage de l'énergie renouvelable (dépendance aux terres-rares) et bien entendu les modes de production.

## Conclusion

« Le catastrophisme conduit à l'affaiblissement des volontés » cette citation de Marc Fontecaven chimiste et professeur au collège de France est issue de son analyse écologique. Dans son dernier ouvrage « Halte au catastrophisme ! Les vérités de la transition écologique » Le professeur Fontecave critique les solutions simplistes prises dans l'urgence pour diminuer les effets de la crise climatique, en France.

Dans la rédaction de notre rapport sur la dépendance économique, nous avons pu faire un parallèle fort entre la problématique économique et écologique sur lequel nous souhaitons conclure notre étude.

Deux grandes modes de pensée sont en train de germer en France : le catastrophisme et le simplisme. Ils conduisent aux mêmes conclusions : des idéologies non fondées sur des principes scientifiques, des choix de communication et peu d'actions concrètes.

En effet, dans chacun des sujets que nous avons abordés dans ce document : défense, gestion des réseaux de communication, droit, finance, agroalimentaire, santé et énergie, nous nous sommes rendu compte de la complexité des relations économiques et des dépendances qu'elles génèrent dans un cadre de marché comme dans un cadre de puissance, mais aussi du grand nombre de leviers possibles pour réduire ces dépendances.

La dépendance économique est un sujet complexe, qui ne peut en aucun cas être simplifié. Pourtant la posture catastrophiste va tout faire pour simplifier le sujet, pouvant conduire à des brèches propices à des groupes de lobbying, des idéologues ne cherchant pas une prise de décision viable et positive pour la France.

La dernière recommandation que nous soutenons dans notre rapport est l'ouverture des questions de dépendances économiques vers des comités scientifiques permettant de mettre en perspective un plan économique complexe, alliant la notion de souveraineté nationale, nécessité d'une coopération européenne et jeux économique-diplomatiques internationaux. Par la création de ce modèle, la valorisation de nos universités et scientifiques, nous serions à même d'influencer le monde par la pensée et l'action, en diffusant une nouvelle forme d'intelligence. N'est-ce pas ce que nous attendons de la France, fille aînée de la philosophie et des lumières ?

# Bibliographie

## Ouvrages

- Banerjee Abhijit V. & Duflo Esther, *Economie utile pour des temps difficiles*, Paris Seuil, 2020.
- Fontecave Marc, *Halte au catastrophisme ! Les vérités de la transition énergétique*, Pairs, Flammarion 2020.
- Frémenville (de) Marie, *La cybersécurité et les décideurs*, Paris, ISTE éditions, 2019.
- Harbulot Christian, *Manuel d'intelligence économique*, Pairs, 3eme édition, PUF, 2019.
- Harbulot Christian, *L'art de la Guerre économique*, Paris, VA Éditions, 2018.
- Holeindre Jean-Vincent, *La ruse et la force*, Paris, Perrin, 2017.
- Le Dez Arnaud, *Tactique Cyber le combat numérique*, Paris, Economica 2019.
- Suleinman Ezra, *La Prouesse Française*, Paris, Odile Jacob, 2017.

## Rapports et travaux de recherche

- Allizard Pascal et Boutant Michel, « [L'industrie de défense dans l'œil du cyclone](#) », rapport d'information de la commission des affaires étrangères, juillet 2020.
- Biot Jacques, « [Rapport au premier ministre. Mission stratégique visant à réduire les pénuries de médicaments essentiels](#) », Juin 2020.
- Caby D. et Eidelman A. (2015) « [Quel avenir pour le dispositif de prise en charge des affections de longue durée](#) » Trésor-Eco n°145 Avril 2015.
- Collet-Billon Laurent, « [Pas de souveraineté sans industrie forte](#) », Revue Défense Nationale, mai 2017.
- Coulomb Fanny, « [L'industrie mondiale de défense, entre mondialisation et politique de puissance des États](#) », Paix et sécurité européenne, octobre 2018.
- Dupuy Romuald, « [L'industrie européenne de défense : changements institutionnels et stratégies de coopération des firmes](#) », Innovations, mars 2013.
- Garraud Philippe, « [L'idéologie de la « défensive » et ses effets stratégiques](#) : le rôle de la dimension cognitive dans la défaite de 1940 », revue française de science politique.
- HCAAM « [Innovation et système de santé](#) », Novembre 2016.
- Kessler Martin, « Comment financer l'innovation ? », Regards croisés sur l'économie, janvier 2008.
- Leblanc-Wohrer Marion, « [Comply or die ? Les entreprises face à l'exigence de conformité venue des Etats-Unis](#) », IFRI, mars 2018.
- Lemercier Manon, « [Norme ITAR, l'exposition des technologies françaises aux restrictions américaines](#) », Portail de l'IE, décembre 2019.
- Lellouche Pierre et Berger Karine, « [L'extraterritorialité de la législation américaine](#) », rapport d'information de la commission des affaires étrangères, février 2016



Lhuilier Dominique, « [Idéologies défensives et imaginaire social](#) », revue internationale de psychologie.

Pailloux Raphaële, « [Intelligence économique, armement et sécurité](#) : un rendez-vous européen à ne pas manquer ? », 45ème session nationale CHEAr, 2009.

Perrin Cédric et Guérini Jean-Noël, « [Innovation de défense](#) : dépasser l'effet de mode », rapport d'information de la commission des affaires étrangères, janvier 2008.

Picard R. et Renaud-Mazataud N, Rapport « [Attractivité de la France](#) pour les entreprises de santé ; développer la valeur des produits et services », novembre 2017.

Saulnier Jean-Pierre, « [L'industrie de défense sous contraintes](#) », Stratégique, mars 2013.

Szeftel Daniel, « [Innover, c'est bon pour la santé](#) », Institut de l'entreprise, Juin 2017.

## Reportage

LabEx MabImprove – [Les biomédicaments 2013](#).